LE PRONOM NEUTRE IL
EN LANGUE D'OÏL.

ABHANDLUNG

ZUR

ERLANGUNG DER DOCTORWÜRDE

BEI DER

PHILOSOPHISCHEN FACULTÄT

DER

UNIVERSITÄT STRASSBURG

EINGEREICHT VON

ADOLF HORNING.

SEPARAT-ABDRUCK AUS DEN ROMANISCHEN STUDIEN
HERAUSGEGEBEN VON EDUARD BOEHMER.

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

BONN,

EDUARD WEBER'S VERLAG

(JULIUS FLITTNER).

1879.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547015_0031

Le Pronom neutre Il en langue d'oïl.

Son origine, son extension.

Par **Adolphe Horning.**

J. Grimm a montré dans son Dictionnaire et dans sa Grammaire comment, en allemand, l'usage du pronom neutre *es* s'est développé graduellement et s'est introduit peu à peu dans les locutions impersonnelles. C'est un travail analogue que nous nous proposons de faire pour le français; il suffit de parcourir rapidement les ouvrages les plus anciens écrits en langue d'oïl, pour se convaincre que le pronom *il* s'y rencontre beaucoup plus rarement que dans les documents de la fin du 12e et du 13e s. par exemple. C'est ce développement, ce progrès que nous nous proposons de démontrer ou plutôt de montrer à l'aide d'une statistique exacte. A part l'intérêt qui s'attache à l'histoire du pronom *il* dans les locutions impersonnelles (un des points les plus caractéristiques par lesquels les langues modernes se distinguent des langues anciennes), ce travail pourra être utile à d'autres égards. S'il est vrai, par exemple, (et nous pensons le démontrer) que le pronom neutre *il* n'a commencé à se joindre aux verbes réfléchis que vers le milieu du 14e s., on pourra se servir de cette donnée pour déterminer l'époque de la composition de tel ouvrage non daté. Enfin cet historique sera indispensable à quiconque essaiera de résoudre certains problèmes délicats qui se rattachent au pronom neutre *il:* nous n'en citerons ici qu'un: comment est-on arrivé à faire précéder le sujet d'une phrase du pronom *il*, à dire, p. ex., *il n'en reste qu'un?* Il est clair que, pour résoudre cette question, il faut savoir à quelle époque de la langue des locutions semblables paraissent pour la première fois.

Voici le plan que nous nous sommes tracé:

Nous diviserons notre travail en deux parties: Comme il s'agit de donner avant tout au lecteur un aperçu des faits, nous passerons en revue, dans notre première partie, tous les écrits en langue d'oïl, depuis les origines jusqu'au milieu du XIIe s., et cela en suivant l'ordre chro-

nologique. Nous donnerons, pour chaque ouvrage, le relevé complet de tous les cas d'*il* pronom neutre qu'il contient. Nous ajouterons de nombreux exemples des locutions impersonnelles dans lesquelles *il* ne paraît pas ou dans lesquelles il est remplacé par le neutre *ço*. C'est un exposé scientifique que nous entendons faire, c. à. d. que nous le ferons d'après les meilleures éditions, en indiquant, si possible, la date du manuscrit et de l'ouvrage, en tenant compte des variantes, en discutant les passages douteux.

Cette première partie sera suivie d'un appendice sur le pronom *cil* ou *icil*, un composé de *il*.

Dans la seconde partie, on indiquera les développements ultérieurs par lesquels a passé le pronom *il:* ici il ne sera plus possible naturellement de passer en revue tous les écrits par ordre chronologique: il faudra choisir; dans chaque paragraphe, nous étudierons un groupe de faits.

Ces deux parties seront suivies d'un appendice qui traitera d'une manière très-sommaire des pronoms qui, en italien, en espagnol et en provençal, répondent à notre pronom français. Cet appendice ne sera pas un hors-d'œuvre. Pour porter un jugement sur nos conclusions, le lecteur devra avoir présente à l'esprit une idée générale de la nature de ces pronoms.

Dans la conclusion, enfin, nous réunirons les résultats de notre travail et nous prendrons la liberté de soumettre à la critique une hypothèse sur l'origine du pronom neutre *il* en français. Nous ne terminerons pas cet avant-propos sans remercier M. le professeur Bœhmer des conseils et des encouragements que nous lui devons.

I.

1. Les plus anciens Monuments de la langue d'oïl.

Ces monuments sont: les serments de Strasbourg de 842, la Cantilène de Ste Eulalie, contenue dans un manuscrit de la fin du IX^{e} s., le Fragment de Valenciennes, écrit un peu plus tard que la Cantilène, enfin les Poèmes de Clermont, la Passion du Christ et la Vie de St. Léger, contenus dans un même manuscrit qui, d'après G. Paris (Romania I. p. 285), est au plus tard du commencement du XI^{e} s. Nous renvoyons pour tout ce qui concerne la bibliographie de ces textes aux indications détaillées contenues dans le livre de M. Koschwitz „Les plus anciens monuments de la langue française." (Heilbronn, Henninger, 1879.)

Nous avons confronté les différentes éditions de ces textes avec la reproduction fidèle des manuscrits donnée par M. Koschwitz. Nous n'y avons pu découvrir une seule fois le pronom neutre *il:* non seulement il ne paraît pas dans les locutions impersonnelles dans lesquelles la langue actuelle l'emploie forcément, (p. ex. St. Léger 1ᵉ Et or *est temps* et si *est bien,* 16ᶜ meie evesquiet ne m'*leist* tenir, 28ᵇ nen aut od sei cui en *calsist*[1]), mais on ne le trouve pas non plus dans le rôle de simple pronom plus ou moins synonyme de ço qui se rencontre très-fréquemment. Le premier résultat de notre travail est donc que le pronom neutre *il* est inconnu aux plus anciens monuments; c'est là un des traits caractéristiques de leur langue. Comment expliquer ce fait? Cette absence n'est-elle qu'un hasard, ou bien la langue d'oïl ne connaissait-elle pas encore ce pronom? Question délicate et difficile que nous examinerons dans notre conclusion. Ici, nous n'insistons que sur le fait.

2. La Vie de Saint-Alexis.

G. Paris a montré dans la préface (p. 40) de son édition de la Vie de Saint-Alexis (Paris 1872) que ce poème a dû être composé vers le milieu du XIᵉ siècle, environ sous le règne du roi Henri I, sans qu'il y ait moyen toutefois de préciser la date. Le manuscrit le plus ancien et le plus précieux que nous en possédions L est du milieu du XIIᵉ siècle.

Nous donnerons d'abord la série des locutions impersonnelles dans lesquelles le sujet, qu'il faut supposer au neutre, est contenu dans le verbe: la langue actuelle ne saurait se dispenser de l'exprimer et de mettre dans tous ces exemples le pronom *il.*

14ᶜ En icest siecle nen *at* parfite amor[2])
42ᵉ ne m'conoistront, tanz jors *at* que ne m'virent
18ᵉ soz ciel n'*at* home qui's poisset conforter.

L'adverbe *i* se joint dès lors souvent au verbe avoir employé impersonnellement.

1ᶜ si ert credance, dont or n'*i a* nul prot:
14ᵈ La vide est fraile, n'*i at* durable honor
146ᶜ un en *i out* qui sempres vint avant
86ᵉ n'*i out* si dur cui n'estoust plorer

---

[1]) Nous citons d'après Roman. I, 273 ss.

[2]) Nous citons d'après l'édit. de G. Paris. Il est bien entendu que pour toutes les locutions citées les variantes des manuscrits les plus anciens ne présentent pas d'exemple du neutre *il.*

111[d] Nul n'en *i at* qui 'n alget malendos
111[e] cel nen *i at* qui 'n report sa dolor
119[e] cel jorn *i out* cent mil lairmes ploredes.

Comme on le voit, on ne trouve point *il y a* dans la Vie d'Alexis.

13[e] mais lui *ert tard* qued il s'en fut alez.
32[a] ne *pot* estre altre: ailors l'estot aler
99[b] ja mais ledice n'avrai, quer ne *pot* estre,
106[d] mais ne *pot* estre, cil n'en rovent nient
10[b] quant *vint* al faire, donc le font gentement
97[c] Mielz me *venist,* amis, que morte fusse
12[b] Donc li *remembret* de son seinor celeste
93[e] Se me *leust,* si t'ousse guardet
83[a] Tei *covenist* helm e bronie a porter
41[b] se tei *ploust* ici ne volsisse estre
84[e] se Deu *ploust* sire en dousses estre
26[c] s'il fu dolenz ne l'*estot* demander
39[d] mais ne pot estre: ailors l'*estot* aler
86[e] n'i out si dur cui n'*estoust* pleurer
102[d] n'*estot* somondre icels qui l'ont odit
115[c] Grant est la presse, ne l'*estot* demander
119[a] or n'*estot* dire del pedre et de la medre.

Dans une seconde série de passages, que nous allons transcrire, le sujet est le pronom *ço;* le neutre *il* ne paraît toujours pas.

21[c] Quant il ço sovrent qued il fuiz s'en eret
21[d] *Ço fut* granz dolz qued il en demenerent
36[c] Respont l'imagene: „*Ço'st* cil qui lez l'us siet,
52[c] Sainte escriture, *ço ert* ses conseiliers:
69[c] E *ço m'est vis* que *ço est* li hom Deu.
108[d] *ço lor est vis* que tiengent Deu medisme;
73[c] *ço'st* sa mercit qu' il nos consent l'honor
74[b] *ço'st* ses mestiers dont il ad a servir
88[e] *Ço'st* grant merveille que pitet ne t'en prist
89[e] *Ço'st* grant merveille que li miens cors tant duret
92[e] *Ço peiset* mei que ma fin tant demoret.
96[b] *Ço peiset* mei que tei podrirat terre!
116[e] *Ço peiset* els, mais altre ne pot estre
(cfr. 5[b] que enfant n'ovrent *poiset* lor en forment)

Il nous reste à faire quelques observations sur le pronom *il* et à discuter quelques passages douteux.

1) Notre remarque porte sur les deux derniers vers de la strophe 99 ([de]) Deu servirai, le rei qui tot governet:

Il ne m'faldrat s'il veit que jo lui serve.

Il est ici pronom masculin se rapportant à „Deu“ du vers précédent. A l'époque la plus ancienne de la langue, faillir est toujours employé avec un sujet personnel. C'est dans un poème postérieur de plus d'un siècle à l'Alexis, dans le Chevalier au lyon, au vers 751, que nous avons trouvé le premier exemple de l'emploi de ce verbe avec le pronom neutre *il:*

il n'i falloit ni fers ni clous.

2) Nous avons à discuter le derniers vers de la strophe 93, que voici:

Seinors de Rome, por amor Deu, mercit:
Aidiez m'a plaindre le dol de mon ami,
Grans est li dols qui sur mei est vertiz;
Ne pois tant faire que mes cors s'en sazit;
Il n'est merveille: n'ai mais filie ne fil.

Il ne saurait être considéré ici que comme pronom neutre: seulement *il n'est merveille* n'est pas la leçon des manuscrits les plus anciens et les meilleurs. L donne *n'est merveille* (version inadmissible, le premier hémistiche réclamant une syllabe de plus). A, le meilleur manuscrit après L, et qui remonte également au XII[e] siècle, a *n'est pas merveille,* car nai mai filie ne fil. La leçon adoptée par G. Paris est empruntée aux manuscrits P et S qui datent tous les deux de la fin du XIII[e] s. et qui présentent des interpolations et des rajeunissements fréquents (Alexis, Préface p. 23): ils ne peuvent faire autorité dans la question qui nous occupe. Nous rejetons la leçon *il n'est merveille*

a) parce qu'elle n'est point fondée sur les manuscrits L et A,

b) parce qu'il n'est pas prouvé qu'à l'époque où l'Alexis a été composé, le pronom neutre *il* ait déjà été employé avec le verbe être suivi d'un substantif, et qu'en général on ne trouve dans ce poème aucun exemple certain du neutre *il,*

c) parce que la véritable leçon se présente sans effort; il faut lire: *ço n'est merveille:* on trouve dans l'Alexis même deux fois *ço'st grant merveille* (88[e], 89[e]). Du reste, *ce est merveille* est une locution beaucoup plus fréquente que *il est merveille.*

3) Le troisième vers de la strophe 101 présente une difficulté. Voici le commencement de cette strophe:

„Seinors, que faites?“ ço dist li apostolies,
Que valt cist criz, cist dols ne ceste noise?
Cui que soit dols, a nostre os est *il* goie;

Comment faut-il comprendre cet *il?* M. C. Hofmann (Alexis; Pariser Glossar 3692 — Separat-Abdruck aus den Sitzungsberichten der K. Ac. d. W., München 1868, p. 38) le traduit par *es;* mais *il* pronom neutre ne se rapporterait dans notre passage à rien de précis. Dans les vers qui précèdent immédiatement la strophe 101, il est question du *saint cors* d'Alexis

En tant dementres le saint cors conreerent
Toit cil seinor e bel l'acostumerent,
Com felix cel qui par feit l'honorerent!

et dans les vers qui suivent 101c, il est parlé encore du saint

Quer par cestui avrons bone adjutorie,
Si li prions que de toz mals nos tolget,

Il nous semble donc plus simple de voir dans notre *il* le pronom masculin et d'interpréter ainsi le vers:

Cui que (Alexis) soit dols (un sujet de deuil), a nostre oes (pour nous) est il (le saint) goie (un sujet de joie).

Ajoutons que les manuscrits donnent de ce vers des versions différentes: l'on sera forcé de nous accorder au moins qu'il ne saurait être cité comme exemple certain de l'emploi de *il* neutre.

4) un dernier passage doit nous occuper, str. 11, a

Quant li jors passet et *il fu anoitiet*

„anoitiet et non anoitiez" dit G. Paris (p. 179), „l'idée du neutre persiste dans ces locutions", et il renvoie à De Wailly, Mémoire sur la langue de Joinville, p. 34 ss. M. de Wailly prouve, en effet, que le neutre persiste dans certains participes et que ces participes ne prennent pas d's. Mais il s'agit précisément de savoir si dans notre passage anoitiet est participe neutre, ou si *il* n'est pas plutôt pronom masculin se rapportant à li jorz. La leçon du manuscrit anoitiet et non anoitiez ne suffit pas pour décider ce point. En a. fr. on dit fort bien *li jorz ajorne, anuite, avesprit,* etc.[1]), cfr. les vers 2147 et 717 de la Chanson de Roland

Cum pesmes jurz nus est hoi ajurnez!
Tresvait li jurz, la noiz est aserie

Dans Brun de la Montaigne (v. 774 et 2959), nous trouvons notre locution *Li jours est anuitiés.*

Ajoutons que le manuscrit A donne de notre vers une version qui fait disparaître le pronom *Le jur passa e fud tut.,* et que S a une

---

[1]) La locution *le jour anuite* est paraphrasée en quelque sorte par le v. 6197 du Chevalier au lyon *que li jorz vers la nuit se tret.*

leçon entièrement différente. Il est vrai qu'on ne peut démontrer rigoureusement que dans *il est anoitiet, il* est pronom masculin, mais, en bonne critique, c'est la supposition la plus vraisemblable. Dans tous les écrits antérieurs au milieu du 12e s., nous ne trouvons qu'un exemple de *il ajorne,* dans lequel *il* soit manifestement pronom neutre; nous le trouvons dans la Traduction des Livres des Rois p. 184 e passèrent le flum Jurdan jesqu'*il ajurnad.*

En résumé, on ne trouve aucun exemple certain de l'emploi du pronom neutre *il,* pas plus dans la Vie d'Alexis que dans les écrits antérieurs.

3. La Chanson de Roland.

On n'a pas encore réussi à déterminer avec certitude la date de la composition de la Chanson de Roland. D'après G. Paris[1]), elle ne peut être postérieure à la fin du XIe s.; M. Bœhmer[2]) pense qu'elle a été composée en 1095 ou 1096. M. P. Meyer[3]) voit dans le mot de Butentrot (Rol. v. 3220), nom d'une vallée en Cappadoce, une réminiscence de la première croisade, ce qui nous reporte à l'an 1098 environ, mais il se hâte d'ajouter qu'il n'en résulte pas nécessairement que le poème entier soit postérieur à cette date. M. Koschwitz[4]), d'autre part, serait plutôt disposé à admettre qu'elle n'est pas antérieure aux premières années du 12e s.

A côté de cette question s'en place une autre. Le manuscrit d'Oxford qui nous a conservé la version la plus ancienne du Roland a dû être écrit avant la fin du 12e s. au plus tard. M. L. Gautier en place l'exécution entre 1150 et 1160[5]). D'après M. Edm. Stengel, au contraire, il semble n'avoir été écrit qu'*à la fin du 12e s.* Cette indication importante se trouve p. VI de la reproduction diplomatique du manuscrit d'Oxford que nous devons à M. Stengel[6]). Ce manuscrit est-il une copie exacte de l'original, ou bien cet original a-t-il subi des modifications qui, sans toucher à l'ensemble, portent sur certains passages, sur des détails de langue? La critique a prouvé, pour un certain nombre de vers au moins, que la leçon du manuscrit d'Oxford ne peut

---

[1]) Préface de la Vie d'Alexis, p. 40.

[2]) Romanische Studien III, 369.

[3]) Romania VII, 436. 7.

[4]) Romanische Studien II, p. 41.

[5]) Chans. d. Rol. 6e édit. Tours 1874, Introduction p. XVIII.

[6]) Das altfranz. Rolandslied. — Genauer Abdruck der Oxford. Hs. Digby 23, Henninger, Heilbronn 1878.

être celle de l'original. Nous ne sommes donc pas sûr, nous qui traitons d'un détail de la langue, de nous trouver toujours en présence d'une leçon remontant à la fin du XI^{e} s. ou même au commencement du XII^{e} s.

Nous donnons toutes ces indications sur la Chanson de Roland en raison de l'importance qu'elle a pour notre étude: elle présente, en effet, les premiers exemples certains, et cela en assez grand nombre de *il* pronom neutre: c'est là un des caractères qui la distinguent des monuments antérieurs et la rapprochent des écrits composés dans la première moitié du 12^{e} s.

Les vers qui contiennent le pronom neutre *il* seront cités d'abord d'après la reproduction diplomatique de M. Stengel, que nous désignons par la lettre O; puis, d'après la 2^{e} édition de Th. Müller (Gœttingue 1878), désignée par M. Nous ajoutons, s'il y a lieu, le vers correspondant du manuscrit de Venise IV (V) (édit. E. Kœlbing). Ce manuscrit, écrit d'après M. Gautier entre 1230 et 1240, n'offre la version primitive que jusqu'au vers 3682 du texte d'Oxford. — Tous les autres vers cités ont été comparés avec la reproduction diplomatique, mais pour faciliter la lecture, ils seront transcrits d'après la deuxième édition de Th. Müller.

Dans le Roland, le verbe avoir est employé *vingt-six* fois impersonnellement *sans* l'adverbe *i,* il est employé *quatre-vingt-deux* fois impersonnellement *avec* l'adverbe *i;* enfin on trouve *quatre* exemples d'*il i a,* où *il* est pronom neutre; les voici:

O 2398—2401 Li emperere en rence . ual . par uient.
Il neniad ne ueie ne senter.
Ne uoide tere ne al(illi) (. ne . p)lein pied
Que *il ni ait* o franceis ó paien.

M Li emperere en Rencesvals parvient.
Il nen i ad ne veie ne sentier,
Ne voide terre ne alne ne plein pied
que *il n'i ait* o Franceis o paien.

V (2559 ss.) li emperer est alcamp reparier
il no li troue ne via ni senter
ne tant de tere che soit un plen pie mesurer
quil nilicist pains o cristier.

O 2418 *Il neni ad* chevaler ne barun

M *Il nen i ad* chevalier ne barun

V (2611) *Illoes ni oit* ciuvaler ni batur

O 2467 *Il neni ad* barge ne drodmund ne caland.

Le dernier exemple d'*il i a* demeure douteux; le premier hémistiche ayant dans O une syllabe de trop, on pourrait au lieu de lire avec M *Il n'i ad barge ne drodmund ne caland* adopter la version *nen i ad barge* etc. V (2656) Paiens ne ont barçe ne çalāt.

Sur *il y a* on lit les remarques suivantes dans la Grammaire historique de la langue française de M. A. Brachet, p. 233: „le vieux français emploie *n'a guère, n'avait guère* où nous dirions *n'y a guère, n'y avait guère:* c'est que notre ancienne langue disait *non pas il y a mais il a* (illud habet), ce qui voulait le cas-régime du substantif. Dès le treizième siècle, l'adverbe *y* (ibi) se montre dans cette locution."

Plusieurs de ces assertions sont erronées; il serait plus exact de dire:

a) que l'adverbe *i* se montre dans cette locution, non pas dès le 13e, mais au moins dès le 11e s.; nous avons cité plus haut différents exemples d'*i a* tirés de la Vie d'Alexis.

b) que la locution complète *il i a* se trouve dès le commencement du 12e s. au plus tard, puisqu'elle paraît dans le Roland.

c) qu'*il y a* est au moins aussi ancien que *il a;* en effet, dans le Roland, on ne trouve que *il i a,* dans le Comput (voir chap. 7) on trouve trois exemples d'*il i a* contre un *il a,* etc.

Outre ces *quatre* cas d'*il y a*[1]), on rencontre dans notre poème l'expression impersonnelle *il est* suivie tantôt d'un adjectif, tantôt d'un participe, tantôt employée absolument. *Trois* fois *il est* est accompagné d'un adjectif:

O 2349 *Il nenest dreiz que* paiens te baillisent.
M *Il nen est dreiz que* paien te baillissent
V (2507) Isnest droit che paiēs tabie mie
O 2561 *Il nenest dreiz que* il seit mais od uos.
M *Il nen est dreiz que* il seit mais od vus.
V 2751 *El no es droit* qui remagne ot vos.
O 1742. 3. Ia li corners ne nos aureit mester.
Mais ne pur quant si *est il assez melz.*
M Ia li corners ne nus avreit mestier,
Mais nepurquant si *est il asez mielz*[2]).

[1]) Dans *il n'i a desturbier* (v. 1318) et *il ad desturbier* (v. 2548) *il* est pronom masculin se rapportant dans le premier cas à *Olivier* nommé au vers 1313, dans le second à *li reis* du v. 2547.

[2]) Pour la construction et la ponctuation, nous suivons ici M. Müller: On pourrait être tenté de voir dans *il* le pronom masculin se rapportant à *li corners* du vers précédent, mais, dans ce cas, il faudrait sans doute *mieldre* et non *mielz. Il* comme pronom neutre se rapporte à l'idée tout entière exprimée dans le v. 1742 et non à *li corners* en particulier.

On remarquera que, dans les deux premiers exemples, l'adjectif est suivi d'une proposition commençant par la conjonction *que:* on ne trouve que beaucoup plus tard des exemples d'adjectifs employés avec le neutre *il* et accompagnés de la préposition *de* et *d'un infinitif*, p. ex. *Il est juste de dire.*

Six fois l'expression impersonnelle *il est* est mise avec un participe passé, tantôt suivi d'une proposition commençant par la conjonction que, tantôt employé absolument:

O 884 *Il est iuget que* nus les ocirum.
M *Il est jugiet que* nous les ocirum.
V (837) Tut sum çuçe a mort e nu li ōcirō
O 1443 *Il est escrit* en la geste Francor
Que uassals sunt li nostre empereur
M *Il est escrit* en la geste Francur
que vassal sunt a nostre empereur
V (1380) *El est scrito* ī la geste francor
Che bon vasal oit nostro īperaor
O 3742 *Il est escrit* en lanciene geste
Que carles mandet humes de plusurs teres.
M *Il est escrit* en l'anciene geste
que Carles mandet humes de plusurs terres.
O 1683—85 Cels quil unt mort ben les poet hom priser.
Il est escrit es cartres et es brefs.
Co dit la geste plus de . IIII . milliers.
M Cels qu'il unt mort bien les poet hum preisier:
Il est escrit es cartres e es briefs,
Ço dit la geste, plus de . IIII . milliers.
V (1783) *El est scrito* e ī carte e ī breve
O 3904 De guenelum iustise ert faite tel.
Jamais nert iur que *il nen seit parlet.*
M De Guenelun justice iert faite tel
Jamais n'iert jurz que *il n'en seit parlet.*
O 3907 Sustenir uoeill trestut mun parentet.
Nen recrerrai pur nul hume mortel.
Mielz uoeill murir que *il me seit rę puet.*
M Sustenir voeill trestut mun parentet,
N'en recrerrai par nul hume mortel,
Mielz voeill murir qu'*il me seit reprovet.*

Une fois *il est* est employé absolument:

O 3522 *Cument quil seit* nesi uoelt celer mie.

M *Cument qu'il seit,* ne s'i voelt celer mie.

De plus, le neutre *il* est suivi *deux* fois de l'infinitif *estre,* le verbe *pouvoir* servant d'auxiliaire:

O 61 Dient paien issi *poet il* ben *estre*
M Dient paien: „Issi *poet il* bien *estre.*"
V (78) Dient pain ben dis nre auoge.
O 3913 *Il* ne *poet estre* quil seient deseurez
M *Il* ne *poet estre* qu'il seient desevret.

Il résulte de ce qui précède que le pronom neutre *il* ne se trouve dans la Chanson de Roland que joint à *avoir* ou à *être.* Il y a une exception toutefois, dans un vers unique *il* neutre est associé à un autre verbe. C'est le vers 192:

O Dient franceis *il nous i cuuient guarde.*
M Dient Franceis: *Il nus i cuvient guarde.*[1])

Ce passage, dans lequel *il* est au cas-sujet et *guarde* également au cas-sujet est curieux et important, en ce qu'il présente l'exemple le plus ancien en langue d'oïl du pronom neutre *il* précédant le sujet et faisant en quelque sorte double emploi avec lui. Il faut remarquer cependant que, pour ce vers, le manuscrit de Venise a une leçon différente.

V 134 Dist li frācischi qui a mister grā guarde.

Dans toutes les autres locutions impersonnelles, le pronom neutre *il* n'est pas employé. Et d'abord constatons que, si l'on trouve dans le Roland des exemples de *il est* suivi d'un adjectif ou d'un participe, on n'en trouve pas encore de *il est* suivi d'un substantif. Ou bien le verbe être joint à un substantif n'est point précédé d'un pronom, ou bien il est précédé du pronom *ço.*

Voici des exemples du premier cas:

1873 Jamais *n'iert hum* plus se voeillet vengier
1984 Jamais *n'iert hum* qui tun cors cuntrevaillet
2030 Quant tu ies morz, *dulur est* que jo vif
2082 Or *est granz doels,* quant l'arcevesques chiet
2254 Jamais *n'iert hum,* plus volentiers le serve
2608 Mult *est grant doels* que *nen est* qui l'ociet.
2915 Jamais *n'iert jurz* que ne plur ne m'en plaigne.

---

[1]) *Il convient* est suivi en général d'un *infinitif* avec ou sans *à.* Des exemples analogues à celui du Rol. se trouvent Chev. à la Charr. (éd. Tarbé p. 21: mais *il* li *convendroit* grant *poine,* p. 93: Sire, *il* i *convendra* (grant) *peine.*) Li moniages Guillaume (fragm. publ. par C. Hofmann) v. 207: Il est si grans que *il* l'en *convient XII.*

2482 Dist l'emperere: *Tens est* del herbergier
(cfr. 2483 En Rencevals *est tart* del repairier.)
2877 Nen *est merveille* se Carles ad irur.

Voici maintenant des locutions dans lesquelles le verbe *être* joint à un *substantif* est précédé du pronom *ço:*

2017 *Ço est Gualtiers,* qui cunquist Maëlgut,
2238 *Ço est l'arcevesques,* que Deus mist en sun num;
2615 *Ço est l'amirailz* li vieilz d'antiquitet
(cfr. 3147, 3231, 3247, 3261, 3312)
1774 *Ço est merveille* que Deus le soefret tant
(cfr. encore 2628 *Ço est en mai,* al premer jur d'ested,)

Enfin nous mentionnerons les principales locutions impersonnelles autres que celles composées avec avoir et être: 358 Ne *placet* damne Deu! 519 Deus, se lui *plaist.* 607 Issi seit cum vus *plaist.* (voir encore 1062. 1073. 1089. 3108. 3538. 3718. 3906.)

227 Ne li *chalt,* sire, de quel mort nus muriuns. 1405 De ço cui *calt?* (1806, 1913, 2411, 3339.)

292 En Sarraguce sai bien qu'aler m'*estoet.* 1242 Or est li jurz que l's[1]) *estuerat* murir (300. 1151. 1257. 1242); cfr. 3630 Respundent Franc: Sire, ço nus *estoet.*

162 La noit demurent tresque *vint* al jur cler.
1686 As quatre esturs lur est *avenut* bien
3500 A dous Franceis belement en *avint*
2106 Seigneur, dist-il, mult malement nus *vait,*
2734 Dist Bramimunde: Mar en *irat* itant!
2377 De plusurs choses à remembrer li *prist* (2983)
3488 De grant dulur li *poüst suvenir*
3511 Que vus en *semblet* d'Arrabiz e de Francs,
1050 De nos Franceis m'i *semblet* aveir mult poi;
1279 Que mort l'abat qui qu'en *peist* u cui non.
1566 Tel as ocis dunt el coer me *regrete*
1600 Fuïr s'en voelt, mais ne li *valt* nient
1840 De ço cui *calt,* car ne lur *valt* nient
456 Sire, dist Guenes, me l'*cuvent* à suffrir.
3798 Dist l'uns al aultre: Bien *fait* à remaneir.

Le verbe *faillir* n'est jamais employé impersonnellement: v. 3344 Chevalchiez, bers, *nul* de nus ne vus *falt.* (3359. 3417.)

Il en est de même des verbes *ajurner,* (2147 *Cum* pesmes *jurz*

[1]) Gachet, Glossaire roman, s. v. *il,* prend à tort cet *l* pour le pronom neutre.

nus est hoi *ajurnez*) *esclairer* (si cum *li jurz esclairet* 667) *aserir* (*la noit* est *aserie* 717).

Faisons remarquer encore que *il* ne se trouve pas dans les propositions interrogatives: v. 334 Deus, que purrat ço estre? 1405 de ço cui calt? (cfr. 1806, 1840, 1913.)

En résumé, la Chanson de Roland contient dix-sept cas de l'emploi de *il* pronom neutre: c'est là un chiffre relativement élevé, si on le compare à celui que présentent les ouvrages appartenant à la fin du 11e et au premier quart du 12e s. Mais il serait téméraire d'en rien conclure de précis quant à la date de la composition du Roland. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est fort possible que le remanieur ait introduit le *il* neutre dans une série de vers où l'original ne l'avait pas. Ainsi la tirade 286 ne contient pas moins de *trois* exemples de cet emploi; le second hémistiche du v. 192 *Il nus i covient garde* présente un exemple de l'emploi d'*il* qui (nous essaierons de le prouver plus loin[1])) ne s'est généralisé que vers le milieu du 12e s. Enfin les *trois* vers dans lesquels paraît la locution *il est écrit* (1443, 3742, 1684) n'appartiennent pas sans doute à la Chanson de Roland dans sa forme première. Nous ne croyons pas que ces renvois à une tradition écrite aient été connus de la poésie populaire, mais nous pensons qu'ils ont été ajoutés par les clercs qui ont mis par écrit les chansons du peuple.

4. Gormund et Isembard.

Le fragment de Gormund et Isembard (éd. Heiligbrodt, Roman. Stud. 3, 504. Strassburg, 1878) appartient à la même époque que la Chanson de Roland, peut-être même à une époque antérieure; le manuscrit est du 13e ou de la fin du 12e s. (cfr. Heiligbr. p. 512.)

Un seul emploi de *il,* pronom neutre, se rencontre dans ce poème aux vers 418 et 419

Ceo dit la geste, et *il* est veir,
Puis n'ot en France nul dreit hoir

Il est curieux que les deux éditeurs du Gormund, MM. Scheler et Heiligbrodt, regardent précisément ces vers comme interpolés par un copiste, par la très-bonne raison qu'ils n'assonnent ni avec la tirade précédente, ni avec la suivante (Heil. p. 580). M. Fœrster incline au même avis (ibid.). L'emploi unique de *il* au vers 418 est un nouvel argument en faveur de cette opinion.[2]) Ce cas, extrêmement probable,

[1]) voir le chapitre 8.

[2]) Les deux exemples de *il est* suivi d'un adjectif dans le Roland (v. 2349, 2561) ne sont pas entièrement analogues.

de l'interpolation de *il* neutre dans un texte ancien ne laisse pas d'être intéressant et instructif.

Au v. 211 Que que m'en deie avenir, M. Fœrster propose de faire disparaître l'hiatus en intercalant *il* après que que (cfr. Heil. p. 577). M. Heiligbrodt trouve cet *il* mis avec le verbe impersonnel *inutile*, ce qui veut dire, sans doute, que le sujet, déjà exprimé dans *que que*, serait exprimé une seconde fois par *il*. M. Fœrster pourrait invoquer une foule de locutions analogues, dans lesquelles *il* fait pléonasme (Chev. de la Charrette, éd. Tarbé p. 52 *que que il t'ennuit* ne ne griet.) Au vers de Benoit, Chron. II, 401 (cité par M. H.) *que que me seit a avenir*, il pourrait opposer le v. 3365 du Cheval. au lion, *Mes que qu'il l'en aveingne après*, et surtout le v. 5728 du même poème qui reproduit exactement le vers du Gormond en intercalant précisément le pronom *il*

que que il m'an doie avenir,

Toutefois nous repoussons avec M. H. la conjecture de M. Fœrster, non par la raison que *il* serait inutile, mais parce qu'il n'existe aucun exemple d'un pareil emploi de ce pronom à l'époque à laquelle remonte le Gormond. Notre but dans ce travail est justement de montrer que lorsqu'il s'agit de l'emploi du pronom neutre *il*, il faut soigneusement distinguer les époques. [1])

5. Le voyage de Charlemagne à Constantinople.

Cette chanson a été publiée par M. Francisque Michel (Londres, 1836) d'après un manuscrit qui date du 13e s.

Il ressort de l'étude approfondie que M. Koschwitz a faite des manuscrits, de la langue et de la versification de la Chanson [2]) qu'elle appartient vraisemblablement à la fin du XIe s. et que peut-être même elle a été composée quelque temps avant la Chanson de Roland. M. Bœhmer fait remarquer toutefois (R. St. 3. 368) qu'il n'est pas prouvé que l'alexandrin soit antérieur à la première croisade, et qu'il est difficile d'admettre qu'il ait passé d'un poème tel que le Charlemagne dans les chansons de geste. [3]) *Il* neutre paraît *une* seule fois, au v. 704

Tresque *il* vint à la nuit que tut est aserie.

---

[1]) voir pour les expressions telles que *que que il arrive* le chapitre 11.

[2]) Ueberlieferung u. Sprache der Chanson du V. de Ch. à Jér. et à Const. Heilbronn, Henninger 1876.

[3]) Nous n'avons pu nous procurer en temps utile l'article que M. G. Paris a consacré au Charlemagne dans la Revue historique de l'ancienne langue française (déc. 1877).

En l'absence d'une édition critique, il faut se garder d'admettre trop vite, sur la foi d'un manuscrit du 13e s., que ce vers nous donne la leçon de l'original qui était peut-être: Tresque *vint* à la nuit etc.

Venir est employé très-souvent impersonnellement sans pronom, et lorsqu'il prend un pronom, c'est presque toujours *ce*, très-rarement *il*. Comparez le vers 162 du Roland:

La noit demurent tresque *vint* al jur cler.

6. Nous réunissons en cet endroit une série d'écrits appartenant à peu près au premier quart du 12e s. et présentant tous le même caractère — intéressant au point de vue de notre étude — de ne pas contenir un seul exemple du pronom neutre *il*. Ce sont:

a) deux fragments: *α*) le fragment d'un *poème dévot* publié par G. Paris (Jahrbuch f. rom. Lit. VI, 365—368). D'après G. P., ce texte est du commencement du XIIe s. (Alex. p. 63.) *β*) le fragment de l'*Alexandre d'Albéric de Besançon* (P. Heyse, Roman. inedita auf italiän. biblioth., Berlin 1856, p. 3—6). „Il n'est nullement sûr, dit P. Meyer (Rom. I p. 383), que ce poème appartienne au moins au 11e s." comme le veut M. Bartsch; „je le crois plutôt du commencement du 12e."

b) le voyage de *Saint-Brandan* (publié par Herm. Suchier, Rom. Stud. I p. 553 ss). Le manuscrit est de la fin du 12e s. (p. 554). Le poème, dédié à Aélis, femme de Henri I d'Angleterre, a été composé probablement en 1121 (p. 553).

c) deux versions en a. fr. des Psaumes: *α*) *le Psautier d'Oxford*, publ. p. Fr. Michel, Oxford 1860. *β*) *Le Livre des Psaumes*, d'après les manuscrits de Cambridge et de Paris, p. p. Fr. Michel, Paris 1876.

Voir sur le rapport des deux Psautiers dans la Zeitschrift für roman. Philologie I p. 569 un article de M. Herm. Suchier, auquel nous empruntons les points suivants:

Le manuscrit du Psautier d'Oxford semble appartenir encore à la première moitié du 12e s.; toutefois rien de certain n'a encore été constaté à cet égard. — La langue du Psautier d'Oxford est plus archaïque que celle du Psautier de Cambridge. — Le manuscrit du Psautier de Cambridge est du XIIe s. — Le Psautier de Cambridge est plus ancien que les livres des Rois.

Du reste, de l'absence du pronom neutre *il*, on ne saurait rien conclure quant à l'âge de ces deux versions: en effet, la traduction est très-littérale, et le texte latin, calqué en quelque sorte, ne conviait pas le traducteur à faire un usage plus libre de sa langue.

7. Li Cumpoz et li Bestiaire, de Philipe de Thaün.

Li Cumpoz a été publié par M. Ed. Mall, Strasbourg, 1873. Les manuscrits les plus anciens A C L V, tous du 12e s., sont des reproductions moins fidèles de l'original qu'un manuscrit du 13e s. S. Le Comput a été composé probablement en 1113 ou 1119 (Mall p. 24). Le Bestiaire, qui ne se trouve que dans le manuscrit C, a été publié par M. Wright (avec le Comput dans les Popular treatises on Science. London 1841): dédié à Aélis de Louvain, qui épousa Henri I d'Angleterre en 1121, il ne peut être antérieur à 1121, et n'est pas, vraisemblablement, postérieur à 1135.

A. *Li Cumpoz.*

On rencontre *trois* exemples de *il y a:*

v. 18 que *il n'y ait* desrei
2136 e quanz anz *il i at*
3315 Mais *il i at* huretes

au vers 2973 que *il en a* raison, on trouve *il a,* sans i; dans le Roland nous n'avions trouvé que *il i a.*

Passons à un autre exemple:

2635—37 Avons nus bel oret
Quant *il fait tempestet*
En altre region.

Le manuscrit L donne la variante *fait grant tempestet.* L étant seul à donner cette leçon et n'étant pas le meilleur manuscrit, cette variante ne mériterait aucune attention, si M. Mall n'avait montré (p. 15 et 16) que dans une série de passages L à lui seul a plus d'autorité et mérite plus de confiance que tous les autres manuscrits réunis, et qu'il a subi sans doute l'influence d'une tradition plus pure. De plus, *grant tempestet*, dans le sens de mauvais temps, répond fort bien à *bel oret,* tandis qu'au v. 2626 tempestet semble signifier en général température. Il n'est donc pas certain que l'original ait eu ici l'*il* impersonnel.

Nous ferons une remarque analogue sur le v. 3197 *qu'il avient par treiz anz; il* se trouve au milieu d'un passage qui n'est conservé que par C L A; l'autorité de S lui fait donc défaut. On voit, du reste, que, *il* supprimé, le vers n'en est pas moins correct.

Les deux premiers exemples de *il fait* et de *il avient* ne sont donc pas entièrement certains.

Nous ne reproduirons plus désormais les locutions impersonnelles dans lesquelles *il* ne paraît pas; nous en avons donné à propos de l'Alexis et du Roland des exemples suffisants; faisons remarquer seulement

que dans une foule de vers du Comput on trouve *ço est,* le plus souvent suivi d'un substantif, jamais *il est* suivi d'un substantif. Nous avions déjà fait la même observation pour le Roland. (cfr. les vers 81. 257. 303. 551. 589. 628. 805. 938. 2616. 2641. 2702 etc.)

B. *Li Bestiaire.*

On trouve deux exemples d'*il a*

792 Fors seulement de mort, u *il n'ad* nul ressort

1487 En cele idle ad teles peres, ki sunt faites en tel maneres,
qu'*il n'ad* buche ne jointure ne echede ne creveure.

Ce dernier exemple est peut-être à retrancher; le vers étant trop long, on pourrait supprimer *qu'il.*

Le premier exemple de *il pleut* se trouve

v. 507 Uncor est ceste beste, de tanz veziez estre
Se *il plut* sur sun forment, gete le fors al vent,

(*il* n'est pas nécessaire à la mesure du vers).

Un exemple de *il fait* v. 1356:

Quant *il fait tempestet,* lores se plunge el gué.

(voir ce qui a été dit plus haut sur le v. 2636 du Comput.)

Enfin on trouve dans le Bestiaire les premiers exemples de la locution *il est* suivie d'un substantif

v. 503 *Il nen est creature* de tant breve figure
Ki port de sun endroit tel fais cum il ferait.

v. 593 *Il est une bestete,* ki ad a nun mustelete

et un troisième exemple un peu différent v. 1114

Iloc est uns alters, ne qui (cogito) que *il seit mais tels.*

(Ici encore *il* n'est pas garanti par la mesure.) Dans les 3 derniers vers cités *il est* est synonyme de *il y a;* il faut soigneusement distinguer cet *il est* d'un autre qui ne peut pas se traduire par *il y a,* p. ex. *il est temps, il est midi, il est vérité, il est merveille:* ce second *il* ne se trouve que plus tard. Faisons remarquer encore que les vers 503, 593, 1114 présentent avec le v. 192 du Roland les premiers exemples de *il* neutre précédant le sujet et faisant pléonasme.

8. Le Brut de Munich (Münchener Brut, publié par MM. C. Hofmann et C. Vollmœller, Halle 1877). Le manuscrit unique date de la fin du 12e ou du commencement du 13e s. L'auteur ayant mis à profit la historia regum Britanniæ composée entre 1132 et 1135 par Gottfried de Monmouth, notre poème ne peut pas être antérieur à 1135: il a dû être composé vers le milieu du 12e s. (p. XVIII.)

Nous rencontrons d'abord une série d'exemples d'*il y a* et d'*il a:*

v. 1028 que *il n'i ait* arestement:
1340 que *il n'i ait* si haut tundu
1709 *Il n'i a* tence ne manace
1015 *Il n'a* en nos puint de confort
2494 *Il n'a* sus ciel plus sodomite.

L'originalité du Brut, pour la question que nous étudions, consiste en ce que, abstraction faite d'*il y a* ou *il a*, le pronom neutre *il* ne paraît que dans des locutions où il précède le sujet et fait pléonasme avec lui. Les voici:

v. 443 Estre femes et estre enfanz,
Dunt *il n'estoit* encor *nus* granz.
2488 Mais *il* l'en *est remeis uns filz*
3556 N'est-*il* mie *luns tens passeiz*
4162 qu'*il* ne *fust leire* ne *trechiere*
ki de forfait fust enculpeiz
S'il la venoit, ne fust salveiz.
5843 Il escrie les Troiiens,
mais *il* ne l'end *avint nus biens;*
735 Dolenz est de sum parentei
Et de la gent de sun regneit
Que um li rueve ensi traïr,
U *il* lo *covendra morir.*

On expliquera peut-être plus naturellement ce dernier vers en admettant la construction de l'accusatif avec l'infinitif, *lo morir* dépendrait de *il convient.*

Les deux exemples les plus curieux et les plus rares de cet emploi se trouvent aux vers 1775 et 2739. Voici le premier (v. 1773—1776):

Li juvencels (Turnus) volt querre los,
Sun osberc out un poi desclos,
Il nel *gari ses osbers blans,*
Si lo feri (li cevaliers) parmi les flans.

Voici le second (v. 2738—40):

Granz chose avint a cel temporie,
Il lo tesmonie nostre hystorie,
D'une grant tribulatiun.

Le sujet du second vers qui est au féminin prouve que *il* est bien dans les deux cas pronom neutre.

Ces deux vers ont pour notre étude une importance particulière: ils présentent, que nous sachions, les deux seuls exemples, en langue

d'oïl, de *il impersonnel en tête d'un verbe transitif à l'actif accompagné de son régime direct:* le substantif sujet de la proposition est naturellement rejeté à la fin. Ces exemples sont les seuls, disons-nous, que nous ayons trouvés pour la langue d'oïl: nous sommes sans doute en présence d'un essai d'étendre à tous les verbes, à l'actif, cet emploi particulier de *il* que, de fait, la langue a restreint aux verbes intransitifs: *il nel gari ses osbers blans* répond à l'allemand: es schützte ihn nicht sein panzer.

Nous croyons qu'on peut tirer de ces deux exemples une conséquence très-importante: une pareille tentative d'enrichir la langue d'une construction nouvelle n'a pu se produire qu'à une époque où l'usage de *il* impersonnel précédant le sujet n'était pas encore fixé, où la langue était encore hésitante en ce point: nous obtenons ainsi un moyen de déterminer l'époque à laquelle cet usage s'est formé, de la déterminer, non pas sans doute à un an ou à dix ans près, mais à un demi-siècle près environ: c'est la première moitié du 12e siècle. Du reste, les écrits antérieurs au Brut n'offrent que trois ou quatre exemples, cités plus haut, de cet emploi: l'exemple que donne la Chanson de Roland au v. 192 n'y a peut-être été introduit qu'à la suite d'un remaniement.

Ce point acquis, il est plus facile de porter un jugement sur l'opinion de Grimm (Lexique, s. v. es p. 1111) qui dérive cet emploi de *il* de l'allemand „franzœsisch muss das vortretende *il,* welches . . . unserm *es* entspricht, aus deutschem einfluss geleitet werden.“ Mais, s'il est vrai que cet usage ne remonte pas dans la langue d'oïl au-delà du commencement du 12e s., on ne saurait admettre pour cette époque une influence de l'allemand sur le français. Cette influence, du reste, n'aurait guère pu s'exercer beaucoup plus tôt, J. Grimm déclarant lui-même (p. 1111 de son dictionnaire) que dans le gothique et dans l'ancien haut allemand on ne trouve encore nulle trace de cet emploi: „gothisch oder ahd. ist noch keine spur davon, mhd. begegnen aber schon häufige beispiele, namentlich im anfang oder im fortgang einer erzæhlung.“ Il faudra donc chercher les origines de cet *il* dans le français lui-même, ce que nous essaierons de faire dans notre conclusion.

Pour en revenir au Brut, nous ferons remarquer encore que, si l'on y trouve des exemples assez nombreux de *il* précédant le sujet, on n'est nullement autorisé à conclure de ce fait, que dès lors l'usage de ce pronom ait été très-répandu. En effet, à part *il a* et *il y a,* le Brut ne le présente pas dans les locutions impersonnelles les plus simples: jamais on ne trouve *il plaît, il arrive, il chaut,* etc.

9. Les Livres des Rois.

Les quatre Livres des Rois, traduits en français du 12e s., ont été publiés par Le Roux de Lincy, Paris 1841. D'après L. R. de L. (Recherches sur les 4 Livres d. R., Paris 1841 p. 56) le texte parvenu jusqu'à nous a été écrit dans la seconde moitié du 12e s. au plus tard; quant au langage, il est évidemment antérieur à l'époque où le manuscrit a été exécuté, et on peut le considérer comme appartenant à la première moitié du 12e s. Il y a une remarque très-importante à faire sur la traduction: elle est très-libre, souvent elle paraphrase ou commente le texte: de sorte que, à la différence des Psautiers d'Oxford et de Cambridge, les livres des Rois ont, pour la question qui nous occupe, toute la valeur d'un original.

Nous donnons d'abord les locutions formées avec *il* pronom neutre, que nous avons déjà rencontrées dans les écrits précédents. On trouve *cinq* fois *il y a*

p. 187 si que *il i out* un grand tombel
259 et un pot d'or ù *il* en *i out* de la manne
362 que *il i ad* prophète en Israel
377 Li reis demanded s'*il i ad* pais
417 e *il i out* uns oriloges

Deux fois *il est* est suivi d'un participe passé:

p. 122 si cume *il est escrit* el livre as dreituriers
184 devant ço que *il fud seud.*

une fois *il est* est suivi d'un substantif:

p. 39 mais ore nus aïe, car *il en est mestier* (dans cette locution *il est* est synonyme de *il y a* comme dans les exemples tirés du Bestiaire cités plus haut.)

deux fois *il est* est employé absolument:

p. 190 Issi seit de tuz ces ki mal te vuldrunt, cum *il est de Absalon.*
357 nu faire, bel sire, huem Deu, ne me di fors si cum *il iert.*

Sauf une ou deux exceptions, nous n'avons pas trouvé jusqu'ici d'exemples des locutions, si fréquentes dès la seconde moitié du 12e s., telles que *il plaît, il arrive, il appert, il convient, il ajourne, il souvient, il semble* etc., dans lesquelles le sujet logique, contenu primitivement dans la forme verbale (placet, convenit etc.) a eu évidemment peine à s'en dégager et à s'assurer une place indépendante à côté du verbe. Les Livres des Rois nous offrent d'abord un certain nombre d'exemples de ces locutions; il s'en faut toutefois qu'on les y trouve déjà toutes.

Cinq fois on rencontre *il te plaît*, qui de bonne heure était devenu une formule de politesse:

p. 6 se *il te plaist,* receif l'enfant
60 *s'il te plaist,* cumande.
de plus, p. 263 (une fois) p. 282 (deux fois).
deux fois *il avient:* p. 277 *Il avient* si. p. 364 *s'il avient* que mis sires entred.
une fois *il pert:* p. 261 Si cume *il pert* à cest jour
une fois *il ajourne:* p. 184 e passèrent le flum Jurdan jesqu'*il ajurnad*
une fois *il pleut:* p. 262 si li ciels est clos, que *il ne pluve* pur leur pechié (nous avons trouvé *il pleut* dans le Bestiaire.)

Par contre, il n'y a pas, dans les L. d. R., d'exemple de *il* précédant le sujet, à l'exception de *il est mestier* mentionné plus haut.

En résumé, on trouve dans les L. d. R. vingt cas de *il* neutre: si d'après le caractère des locutions dans lesquelles paraît *il,* nous devions préciser la date de la composition de l'œuvre, nous la placerions, non au commencement, mais vers le milieu du 12e s.

Nous voici arrivé à la fin de la première partie de notre travail. Résumons brièvement les résultats auxquels nous sommes parvenu:

1) Dans les plus anciens monuments de la langue d'oïl, on ne trouve pas d'exemple du pronom neutre *il;* les passages du roman d'Alexis, où il semble se trouver, sont au moins douteux.

2) Les premiers exemples de *il* neutre se trouvent dans la Chanson de Roland, dans les locutions *il y a* et *il est; il est* y est suivi d'un adjectif, d'un participe, mais non d'un substantif. Il est probable que *il* neutre n'a été introduit dans certains passages du Roland que dans la première moitié du 12e s., à la suite d'un remaniement.

3) Quant au neutre *il* précédant le sujet, on en trouve un exemple dans le Roland, deux ou trois autres dans le Bestiaire et un assez grand nombre dans le Brut de Munich. D'après ce qui a été dit au chapitre 8, cette manière de parler ne doit pas, en langue d'oïl, être antérieure au commencement du 12e s.

4) Les locutions telles que *il plaît, il ajourne, il appert* etc. se rencontrent d'abord dans les Livres des Rois (à part quelques exemples isolés dans le Bestiaire et le Comput). C'est pour ce motif que nous plaçons la composition des Livres des Rois vers le milieu du 12e s.[1])

---

[1]) Le St-Nicolas, de Wace (éd. Delius, Bonn 1850), qui a peut-être été écrit avant 1150, ne contient aucun exemple de *il* neutre.

Appendice.

10. Le Pronom Icil ou Cil.

Il existe du pronom masculin *il* un composé *icil* ou *cil* usité également comme substantif et comme adjectif, comme dans les vers suivants de l'Alexis: 71a Il la volt prendre, *cil* ne li volt guerpir, 113a *cil* dui seinor qui l'empirie governent.

Ces formes ne sont employées qu'au masculin, sauf une exception: dans *puet cel estre,* expression assez fréquente dans les anciens textes, *cel* ne peut être considéré que comme un neutre; en voïci des exemples: Comput 111 e jurrunt, pot *cel* estre, Psaut. d'Oxf. 54, 13 put *cel* estre, Brut 9105 Puet *cel* estre Lot le vainquit.

Comment faut-il expliquer ici le mot *cel? Cel* est proprement le cas-régime du masculin *cil;* dans *puet cel estre* on attendrait plutôt un neutre *cil* répondant au nominatif masculin *cil.* Puis, peut-on admettre qu'à côté du masculin *cil* il y ait eu un neutre *cel* qui ne paraît absolument que dans l'expression *puet cel estre?* Ne pourrait-on pas supposer qu'au lieu de *puet cel estre* on ait dit primitivement *puet ce estre,* et que, pour éviter l'hiatus, on ait été amené à confondre *ce* et *cel?* — Lorsque nous écrivions ces lignes, nous ne savions pas que M. Mebes eût traité de la formule *puet cel estre* dans sa dissertation sur Garnier de Pont Ste-Maxence (Breslau 1876) p. 55. Il voit dans *cel* un féminin pris dans le sens neutre (cfr. Diez Gr. III^3, 48). *Cele* serait devenu *cel* à la suite de l'élision de l'*e.*[1]) Après avoir donné cette explication, que nous croyons la bonne, M. Mebes en essaie une autre: selon lui, *cel* pourrait être aussi un masculin pris dans le sens neutre: il cite deux exemples d'un pareil emploi tirés du roman d'Enée (Bartsch, Chrestomathie, 3^e éd. p. 123, 30—31): *cel* sai jo bien et prové l'ai. *cel* savés dont que jo ne sai. Le second exemple ne repose que sur une variante du manuscrit P. Mais dans les deux vers *cel* est au cas-régime. Avant de soutenir que dans *puet cel estre, cel* pourrait être le masculin pris dans le sens neutre, M. Mebes aurait dû prouver que *cel* s'employait indistinctement pour le cas-sujet et pour le cas-régime.[2])

---

[1]) Pour le v. 1517 du Cheval. au lyon (éd. Holland) *ne autres por lui, puet cel estre,* le manuscrit B donne la variante puet *cele* estre.

[2]) Nous devons à M. le prof. Studemund la remarque qu'en ancien latin, l'adverbe *ecce* qui se joint très-souvent aux formes masculines et féminines de *ille,* se combine très rarement avec *illud*: on n'en trouve qu'un seul exemple pour Plaute (Rudens IV, 4, 110), on n'en trouve pas pour Térence.

II.

Nous abandonnons la méthode suivie jusqu'ici: à partir du milieu du 12e s., il serait impossible de passer en revue tous les écrits, inutile et fastidieux de citer tous les cas d'*il* neutre. Il est inutile aussi de montrer comment le nombre des locutions composées avec ce pronom augmente de plus en plus. Il suffit, pour n'avoir pas de doutes à cet égard, de comparer rapidement le Roland et le Chevalier au lyon. Ce que nous voulons prouver, c'est qu'après le milieu du 12e s. encore, le neutre *il* s'est introduit dans une série de locutions où la langue antérieure ne l'admettait pas. Mais comment le prouver? Il ne suffit pas de constater que, p. ex. les expressions *il me chaut, il semble, il souvient* ne paraissent dans aucun ouvrage composé avant 1150. Ce n'est là qu'un hasard, pourrait-on objecter: *il plait, il arrive, il ajorne* paraissent bien dans les Livres des Rois: *il me chaut, il semble* etc. auraient pu s'y trouver. Cette objection est fondée. Ce n'est pas en montrant que le pronom neutre *il* ne paraît qu'après 1150 dans telle expression impersonnelle isolée, que nous prouverons quoi que ce soit. Mais si nous trouvons que dans des séries entières, des groupes d'expressions, *il* ne paraît qu'à partir de telle ou telle époque, si p. ex. nous montrons qu'*il* neutre ne se met avec les verbes réfléchis ou pronominaux qu'à partir du 14e s., on ne pourra plus voir là l'effet du hasard. Dans chaque paragraphe de cette seconde partie nous traiterons d'un de ces groupes.

Pour la seconde moitié du 12e s. nous emprunterons nos exemples au Roman de Brut, par Wace, p. p. Le Roux de Lincy, Rouen 1836, et à deux romans de Crestien de Troies, le Chevalier au Lyon (éd. Holland) et le Chevalier à la Charrette (éd. Tarbé); pour les siècles suivants, à Joinville, Histoire de St-Louis (éd. Natalis de Wailly), aux Chroniques de J. Froissart (les 4 premiers volumes de l'édition Siméon Luce), et aux Mémoires de Phil. de Comines l. 2—8, (éd. Michaud et Poujoulat, dans la nouvelle Collection des Mémoires pour serv. à l'hist. de France, Tome IV).

11. Le pronom neutre *Il* placé à la suite d'un pronom relatif au cas-sujet.

Nous avons vu déjà *il* neutre précéder le sujet de la phrase; ce qui est plus singulier, c'est qu'il soit placé souvent à la suite du sujet, lorsque ce sujet est un pronom relatif; en allemand, un pareil emploi du neutre *es* serait impossible.

Mais donnons des exemples: Chevalier au lyon, v. 3365

Mes *que qu'il* l'en *aveingne* après (que que = quod quod)
Eidier li voldra il ades;
v. 5727 Et je la revoel li tenir,
que que il m'an *doie* avenir.

(en allemand, on ne pourrait dire was es mir auch geschehe.)

v. 5470 L'enors et *quantqu'il i apant* (quantque = quantum quod)
1585 De tot *quanque il* li *covint*
147 mes je ferai ce *qu'il* vos *siet.*

Il est clair que dans tous ces exemples, le sujet étant déjà contenu dans le pronom relatif, le neutre *il* est non seulement superflu, mais complètement illogique. Aussi avons-nous vu que l'allemand n'admet pas *es* dans ces conditions. Pour expliquer ce phénomène, il faut admettre que *il convient, il arrive* etc. étaient devenus un tout indivis, dans lequel *il* faisait corps avec le verbe et se plaçait à volonté soit avant, soit après le sujet.

Faisons remarquer qu'il ne faut pas confondre avec les exemples cités plus haut quelques autres qui présentent un caractère différent: dans *que que il me griet* (Chev. au l. 4591, 6425) *que que* est devenu adverbe et signifie combien que: au v. 2506 *que que il vos doie couster, que que* est probablement au cas-régime.

Les premiers exemples de cette manière de parler se trouvent dans le Brut de Wace; encore faut-il les accueillir avec une certaine défiance, l'édition de Le Roux de Lincy n'étant nullement une édition critique. En voici deux:

v. 12, 112 Cascuns a dit *ce qu'il* li *plot,*
14, 897 *Que que il* vos *aviegne* après.

En résumé, on ne trouve qu'après 1150 des exemples de locutions telles que *que que il aveingne.* Il en résulte que la conjecture de M. Færster pour le vers 211 du Gormond *que que il* m'en deie avenir, est inadmissible, le Gormond étant peut-être encore du 11e s. (cfr. Chap. 4.)

12. Il faut.

Le verbe *faillir,* employé d'abord exclusivement comme verbe personnel, n'est devenu verbe impersonnel que dans la seconde moitié du 12e s.: aujourd'hui, à part quelques exceptions, il n'est plus employé que comme tel. Ce fait est de nature aussi à jeter du jour sur la manière dont le pronom neutre *il* s'est développé en français.

En effet, jusqu'au milieu du 12e s. au moins, on ne rencontre le verbe *faillir* qu'avec un sujet personnel. Dans le vers d'Alexis (99, e) *Il* ne m'*faldrat* s'il veit que jo lui serve, *il* est pronom masculin se rapportant à Deu du vers précédent. Le pronom neutre *ço* peut naturellement tenir la place du sujet personnel: on trouve trois fois dans le Comput *ço faldrat* (3095 ja ço ne vus faldrat, 3226, 3425); mais jamais on ne trouve le neutre *il* joint au verbe faillir, jamais on ne trouve *faut* sans pronom, employé impersonnellement. Dans les 15000 vers du Brut, il n'y en a pas encore trace; de même en ancien provençal, *falhir* ne semble pas avoir été employé comme verbe impersonnel.

Nous rencontrons les premiers exemples d'*il faut* dans Crestien de Troies, ce qui nous reporte probablement au derniers tiers du 12e s. Le premier se lit Chev. au l.

v. 751 qu'*il* n'i *failloit* ne *fers* ne *clos.*

Ici *il* neutre paraît au même titre que dans toutes les locutions où il précède le sujet; c'est sans doute par analogie qu'*il* s'est introduit dans notre vers. Notre exemple prouve du reste que dans *il me faut quelque chose,* quelque chose était primitivement au cas-sujet.

Le second exemple se trouve Chev. de la Char.

p. 94 Si vos donrai, se Deu me saut,
molt volentiers *quantque il vos faut.*

Nous renvoyons pour le dernier vers au chapitre précédent; on a dit d'abord *quantque vos faut,* puis *il* s'y est introduit par analogie comme dans *quanqu'il i apant,* et on a fini par dire *il faut,* en supprimant *quantque.*

Nous ferons remarquer que, dans nos exemples, *il faut* a encore le sens primitif de faire défaut, manquer; dans le second, il est vrai, on voit déjà percer le sens de il est besoin: ce n'est que beaucoup plus tard que *il faut* signifie il est nécessaire.

Au 14e s. seulement, *il faut* se construit avec la conjonction que ou avec l'infinitif: il faut que je fasse, il me faut faire. Dans Joinville encore on ne trouve aucun cas d'*il faut* avec l'infinitif, un seul de *il faut que* p. 362. Je vi . . que *il* ne *failloit* guères que il ne fussent tous couvers.

Dans les Chroniques de Froissart, on trouve cet usage déjà formé; seulement il est à remarquer que dans la rédaction ordinaire composée entre 1369 et 1373 et reproduite complètement par M. S. Luce, on en trouve moins d'exemples que dans les variantes des manuscrits d'Amiens et de Rome rédigés plus tard; ce dernier est postérieur à l'année 1400 (cfr. l'Introduction de M. S. Luce).

Ainsi le premier livre ne contient aucun exemple d'*il faut que* et trois exemples seulement d'*il faut* suivi de l'infinitif:

I p. 122 saciés qu'*il* li *faurroit* bien *avoir* aultre ayde
196 *il* me *fault regarder* comment hasteement
197 Or nous *fault faire* une chevaucie

mais pour ce même livre, nous avons relevé dans les variantes des manuscrits d'Amiens et de Rome 8 exemples d'*il faut* suivi de la conjonction *que* et 13 d'*il faut* suivi de l'infinitif.

Vers la fin du 14e s. aussi, nous trouvons le premier exemple du verbe *il faut* employé avec un pronom réfléchi[1]) dans Brun de la Montaigne qui, d'après P. Meyer (p. XIII), est plutôt de la seconde moitié du 14e s. que de la première, v. 2894:

Si qu'*il s'en failloit* pou que hors du sans n'estoit.

En résumé:

1) *Falloir* n'est devenu verbe impersonnel et ne s'emploie avec le neutre *il* que depuis le dernier tiers du 12e s.

2) *il faut* ne s'emploie avec l'infinitif, avec le conjonction *que* ou avec le pronom réfléchi que depuis le commencement, peut-être même régulièrement que depuis le milieu du 14e s.

13. *Il est* suivi d'un substantif.

Il a été dit dans la première partie qu'on trouve, dans le Bestiaire d'abord, des exemples d'*il est* suivi d'un substantif. Dans tous ces exemples, en tant qu'ils sont antérieurs au milieu du 12e s., *il est* est synonyme de *il y a*. Plus tard on a joint à *il est* des substantifs tels que heure, temps, midi, et on en a formé des locutions où *il est* ne peut plus se traduire par *il y a*. Cet usage n'a pris naissance que dans la seconde moitié du 12e s. En voici quelques exemples:

Brut, v. 5361 Si com *il ert costume et lois*
6912 Si comme *il est costume et us*
Chev. d. l. Char. p. 33 Quant je cuiderai *qu'il soit hore*
p. 64 Tant qu'*il pot estre none basse*
p. 17 quant *il fu hore* de souper
p. 142 Et lendemain, quant *il fu jorz.*

14. Le pronom neutre *Il* suivi d'un verbe réfléchi.

Dans le français moderne, le pronom neutre *il* se joint dans une foule de locutions à des verbes accompagnés d'un pronom réfléchi. Ces

[1]) Voir sur *il* neutre joint aux verbes réfléchis le chapitre 14.

verbes peuvent être intransitifs, comme dans *il s'agit, il se passe, il se peut, il s'en faut,* ou transitifs, ce qui est plus fréquent, comme dans *il se dit, il se fait, il s'élève, il s'établit, il se manifeste, il s'écrit, il se produit, il se forme, il se répand, il se dégage* etc.

Ce n'est qu'assez tard que la langue a trouvé ce moyen d'associer le pronom neutre à une foule de verbes transitifs, sans être obligée de leur donner la forme passive. Ce n'est que vers la fin du 14e s. que cet usage a commencé à se répandre.[1])

On en trouve, il est vrai, un exemple curieux dans un ouvrage qui date, sans doute, de la fin du 12e s., Li Romans des Sept Sages (édit. Adalb. Keller, Tübingen, 1836). Le verbe être s'y rencontre une demi-douzaine de fois comme verbe réfléchi précédé du neutre *il.*

v. 984 *Il se fu ja uns riches hom,*
Dus estait et forment preudom,
2472 *Il se fu ja un vavassour,*
Riches fu et de grant valour,
3069 *Il se fu ja uns castelains,*
Trente manoirs ot en ses mains.
4218 *Il se fu ja uns chevaliers*
4684 *Il se fu ja un vavassor*

et enfin avec le sujet et le verbe au pluriel

v. 4530 *que il se sont femmes assez.*

Cette locution est un véritable *ἅπαξ λεγόμενον,* nous ne l'avons trouvée nulle part ailleurs, la langue ne l'a pas conservée.[2])

Dans Joinville, on ne trouve pas encore un seul exemple du neutre *il* joint à un verbe réfléchi. Dans les 4 premiers volumes des Chroniques de Froissart (y compris toutes les variantes) nous n'en avons rencontré que deux, les voici:

II, p. 95 Si mouteplia li dissentions si durement que li grant bourgois, . . ., se traisent d'une part et disent tout hault que tout cil qui estoient de leur accord se traisissent d'une part et devers yaus. *Il s'en traii tant* de chiaus qui estoient de leur linage, qu'il furent . . .

III, p. 265 (ms. B. 6) quant il furent tous asamblet et qu'*il*

---

[1]) Diez, qui parle (Gram. Rom. III[3], p. 190) du verbe réfléchi, ne dit rien de son emploi avec le neutre *il.*

[2]) Avec cette construction réfléchie du verbe être on peut comparer *se devenir,* Chev. au lyon 550

Et se je bien suidre l'osasse,
Ne sai ge, que *il se devint.*

Seulement, *il* est ici pronom masculin.

se trouva le dit conte Derby acompaigniés de douze cens hommes d'armes, . . .

Si de Froissart nous passons à Comines, qui écrivait à la fin du 15e s., nous trouvons cet usage pleinement formé, le neutre *il* suivi très-fréquemment d'un verbe réfléchi.

Pour donner une juste idée du progrès qu'a fait la langue de Froissart à Comines, nous transcrirons tous les exemples contenus dans les livres 2—8 des Mémoires (édit. Michaud et Poujoulat). Nous citons le livre et la page.

II, 38[1] Comme *il se vid* par ces deux princesses, VII, 197[1] mais *il se voit* . . . que je disois vray, VIII, 217[2] comme *il se voit* cy-dessus, VIII, 238[1] ainsi qu'*il se pouvoit voir,* III, 76[2] *il s'en est veu* assez de notre temps.

IV, 83[2] *il se trouva* que la doute lui estoit passée, VIII, 212[1] *il se trouva* nombre infini de bled, III, 58[1] quand *il se trouva* cinq ou six cens hommes, VI, 149[1] qu'*il se trouvoit* peu de gens, VI, 163[2] qu'*il s'en trouveroit* bien peu, VIII, 219[2] car *il se trouve* assez gens.

II, 30[2] *Il ne se peut faire,* III, 68[1] qu'*il s'en fit* quelque promesse de bouche, VI, 143[2] à grant peine se *peut-il faire* qu'il n'y ait de l'envie, VII, 178[2] respondit qu'*il ne se pouvoit faire,* V, 137[2] et ainsi ce jugement et ce partage s'est fait au ciel, où *il s'en fait* assez d'autres.

II, 47[2] *il s'en falloit* bien peu qu'ils ne vinssent
IV, 83[2] qu'*il* ne *s'en falloit* guères qu'il ne fust creu
V, 132[2] qu'*il* ne *se faut* point tant haster,
VIII, 206[1] *il* ne *s'en falloit* guères
V, 103[2] *il se devoit* mieux dire de luy qu'il perdit
II, 50[1] qu'*il s'y disoit* autant de messes par jour, comme *il se faisoit* à Rome
V, 124[1] *Il s'en est parlé* et parlera en diverses façons
V, 111[2] toutefois *il ne s'en use* point en nos guerres
VIII, 214[1] en passant *il s'y noya* un homme ou deux
VIII, 217[2] dont *il s'en perdit* la moitié
II, 42[2] *Il se tint* bien peu de choses entr'eux
II, 46[1] *il s'en estoit fuy* . . . plus de deux mille hommes
VII, 192[2] dont je croy qu'*il s'en fineroit* trente mille.

On a pu voir que, dans ces locutions, le verbe reste au singulier, lors même que le sujet est au pluriel; les passages suivants ne laisseront pas de doute à cet égard:

IV, 79[1] car *il ne se lève* nuls aides en Angleterre,

IV, 82[1] dont *il s'en trouva* des plus prochains de la dame,
IV, 100[1] et qu'*il se trouveroit* des défauts ès choses
VIII, 204[1] *il s'y en mettoit* d'autres
VIII, 237[1] *il ne se faisoit* pas grandes expéditions à cette audience.

Nous sommes autorisé à conclure que cet emploi très-important de *il* s'est développé de la seconde moitié du 14e à la fin du 15e s. C'est une extension très-considérable de ce pronom qui depuis lors se joint à une foule de verbes transitifs avec lesquels il ne pouvait s'unir aux 12e et 13e s. Il n'y a rien qui soit mieux fait pour nous convaincre que l'usage du neutre *il* s'est répandu et développé peu à peu dans l'ancienne langue française.

15. Le Pronom *Il* dans les locutions suivies de la préposition *De.*

Dans la langue française actuelle, une foule de locutions impersonnelles dans lesquelles entre le neutre *il* sont suivies de la préposition *de;* on l'emploie

1) après *il est* accompagné d'un adjectif; p. ex. *il est bon, lâche, politique, aisé, moral,* etc., *de;* ces locutions sont en français moderne d'un usage extrêmement fréquent.

2) après une série de verbes intransitifs, *il me tarde, il importe, il répugne, il sied, il plaît, il convient, il appartient, il suffit, il dépend . . . de.*

3) après *il est* suivi d'un particlpe: *Il est permis, défendu, donné . . . de* Le nombre de ces participes n'est pas bien considérable.

4) après *il est* suivi d'un substansif: *il est temps de.*

Dans ces différents cas (à l'exception du quatrième[1])), le vieux français n'employait pas la préposition *de*[2]).

Et d'abord, les adjectifs qu'on mettait après *il est* étaient beaucoup moins nombreux que dans la langue actuelle: on ne trouve régulièrement que *il est voir, bel, bon, droit,* et quelques autres; ces locutions étaient employées absolument comme phrases incidentes, ou bien suivies de la conjonction *que* ou d'un infinitif précédé de la préposition *à.*

---

[1]) Après *il est* suivi d'un substantif, on trouve la préposition en a. fr.: Chev. de la Char. p. 17:

Quant *il fu hore de* souper

ici *de* est la marque du génitif.

[2]) Diez, Gram. Rom. III[3], 225, ne fait qu'indiquer ce point de vue d'une façon très-générale; il ne dit pas expressément que le v. fr. ne connaissait pas ces locutions, il ne précise pas non plus l'époque à laquelle elles ont pris naissance.

Dans les 4 premiers volumes des Chroniques de Froissart, il ne se trouve pas encore un seul cas de *il est* suivi d'un adjectif et de la préposition *de*. Voici quelques exemples, tirés de Froissart, de la manière dont l'ancienne langue suppléait à ces locutions:

I, 242 car fuirs ne eslongiers ne lor estoit pourfitable ne honnourable (fr. mod. il ne leur était profitable de . .).

I, 253 li arsevesques de Cantorbie . . demanda . . quel cose en estoit bonne à faire (fr. mod. ce qu'il était bon de . .).

I, 374 qu'il en estoit bon à faire (expression fréquente).

L'usage moderne s'annonce dans les passages suivants: Fr. I, 368 et *dur* ossi leur estoit *de* perdre; I, 454 tous respondirent que *ce* seroit *bon de* faire ensi, mais jamais on ne trouve *il serait bon de*.

Si de Froissart nous passons à Comines, nous voyons l'usage moderne déjà complètement formé; voici les exemples contenus dans les livres 2—8 des Mémoires:

II, 34[1] et qu'*il seroit bon de* les aller voir au palais, II, 44[2] aucuns advisèrent qu'*il seroit bon de* renvoyer. II, 34[2] les pluyes plus grandes qu'*il n'est possible de* dire. IV, 91[1] des meilleurs qu'*il fut possible de* trouver. IV, 160[2] *est-il* donques *possible de* tenir un Roy. VII, 185[1] *Estoit-il possible de* croire que le roy Alphonse. VII, 186[1] *il n'est possible de* pis faire. VIII, 221[1] si *n'estoit-il possible d'*attendre. VIII, 226[1] qu'*il n'est* point *possible de* voir meilleure créature. VIII, 228[2] qu'*il n'est possible de* croire.

III, 67[1] toutefois *il est nécessaire d'*en envoyer et d'en recevoir.

V, 132[2] ne *seroit-il pas* plus *juste* envers Dieu et le monde *de* lever.

VI, 142[1] *il eût été* bien *difficile de* conduire cette matière.

C'est donc dans le siècle écoulé entre Froissart et Comines que cet usage s'est formé: il constitue une véritable extension de l'emploi du pronom neutre: *il est* suivi d'un adjectif et de la préposition *de* est devenu une expression extrêmement fréquente dans la langue.

Quant aux verbes *il convient, il plaît* etc., énumérés plus haut, ceux d'entre eux qui paraissent en ancien français, se construisent avec *que*, avec l'infinitif ou avec l'infinitif accompagné de la préposition *à*, jamais avec *de*. Voici quelques exemples de verbes construits avec *à:*

Chev. a. l. 5461 qu'*il* me *covient a* maintenir
4576 Li pria molt qu'*il* li *pleust*
a sejorner.

Froiss. I, 144 et de tout ce qu'*il* li *apertenoit à* faire. Joinv. 482 et tiex choses comme *il apartient à* faire le servise. Joinv. 52 pour ce que *il affiert à* ramentevoir.

Dans Froissart encore, l'usage moderne n'est pas formé: qu'on ne se laisse pas induire en erreur par des passages des Chroniques tels que les suivants:

I, 352 En ce temps *vint-il en devotion* au roi Philippe *d'*aler en Avignon. II, 275 Or avint que *il prist vollenté* à monseigneur Henry de Pennefort *de* faire une yssue. II, 311 car *il prist vollenté* à aucuns bourgeois de Nantez, . . . *que de* yssir. III, 251 *Il me vient en plaisance et en devotion de* faire une ordenance.

Dans tous ces exemples, l'infinitif précédé de la préposition ne dépend pas directement du verbe impersonnel, mais du substantif vollenté, etc.

Voyons maintenant les exemples de l'usage moderne qu'offrent les Mémoires de Comines:

IV, 99[2] Et s'*il appartenoit* à homme *de* juger. V, 120[1] *Il* ne m'*appartient* pas *de* l'arguer. VI, 148[2] si n'*appartient-il* pas aux chefs *de* chasser. V, 111[2] pour faire cette requeste qu'*il lui plust de* l'ouyr. VIII, 218[2] *Il me desplaisoit* fort *de* partir. VIII, 235[2] Parquoy *il déplaisoit* bien aux dessus dits *d'*avoir . . .

V, 128[1] car *il ne leur chaloit* . . ., *de* voir leur prince et . . .

VI, 153[1] *il* ne luy en *chaloit* que *d'*estre en trève ou en paix

IV, 90[2] Le roy à qui *il suffisoit d'*avoir joué son personnage.

IV, 90[2] *Il grêva* beaucoup au roy *de* dissimuler

VI, 144[1] *il me suffit de* ne faillir point à la substance

VI, 156[2] mais *il servoit* encores *d'*en parler icy.

Enfin, c'est à la même époque qu'on rencontre le participe passé suivi de la préposition *de;* nous citons toujours Comines:

IV, 92[2] *il fut ordonné d'*y faire un pont

VII, 178[1] toutesfois *il fut conclu d'*envoyer plusieurs hommes en ambassades

IV, 85[1] en la forme et manière qu'*il est accoustumé de* faire en ce cas.

En résumé, c'est dans le cours du 15[e] s. seulement que la préposition *de* a été introduite dans les locutions impersonnelles dont nous venons de traiter.

16. Le Pronom neutre *Il* suivi d'un sujet au pluriel.

Dans tous les écrits antérieurs au milieu du 12[e] s., on ne trouve aucun exemple du neutre *il* se rapportant à un sujet au pluriel; on n'en trouve pas davantage dans le Brut, dans le Chevalier au lyon et le Chevalier à la Charrette. *Il* a été mis pourtant avec le pluriel dès

le 12e s. Diez (Gramm. Rom. III3, 196) en cite un exemple emprunté à la Vie de Saint-Thomas de Canterbury, composée en 1173 (éd. Bekker, 170): *Il sont quatre manières.* On en rencontre un autre dans Gérard de Viane (Fierabras, éd. I. Bekker) v. 931 se je n'ai li, *il sont fames* asseiz; un autre dans Parise la Duchesse (éd. Guessard) v. 2010 *Mais ill i sont venu serjanz et escoier.* En tout cas dans Joinville, c. à. d. au commencement du 14e s., les exemples de cet emploi sont nombreux: il était de règle à cette époque qu'avec un sujet au pluriel venant après le neutre *il* le verbe se mît aussi au pluriel, avec une exception toutefois: avec les noms de nombre le verbe pouvait rester au singulier; cfr. Joinv. 90: *il* ne me *fu* demouré de remenant que *douze vins livres* de tournois, Id., 360 *il* n'en *eschapa* que *quatre* (cfr. 234 *il* en *vindrent* bien *trente*).

La règle que nous venons de donner est exacte encore pour Froissart; dans Comines, tout est changé; on n'y trouve plus que de rares exemples de *il* suivi du verbe au pluriel (V, 110[2] car *ils* y *étaient* venus quelques *gens* du quartier . . .); en thèse générale, lors même que le sujet est au pluriel, le verbe demeure au singulier[1]); c'est la règle qui prévaut encore dans le français moderne. En voici quelques exemples:

II, 36[2] *il* y *survient* volontiers *des nouvelletez*
II, 38[1] toutesfois *il* y *vint* de *grands personnages*
II, 49[2] sauf qu'*il est des heures* et des temps, que. . .
IV, 87[2] *Il* luy *vint* en mémoire *les paroles* que
IV, 95[1] toutesfois y *advint-il des choses* plaisantes.

Appendice.

Il nous est impossible de faire pour les autres langues romanes le travail que nous venons de faire pour le français. Cependant il est indispensable de donner au lecteur qui voudra porter un jugement sur notre conclusion, une idée générale des pronoms qui, dans les principales langues romanes, répondent au pronom neutre *il*. Cet appendice comprendra dès lors 3 paragraphes, dont le premier traitera de *egli*, pron. neutre italien, le second de *cllo* (*lo*) pron. neutre espagnol, le troisième de *lo* pron. neutre provençal.

[1]) Nous avons déjà vu dans le paragraphe précédent que lorsqu'*il* est suivi dans Comines d'un verbe réfléchi et d'un sujet au pluriel, le verbe reste au singulier.

17. *Egli,* Pronom neutre italien.

Notre dessein n'est pas de faire l'histoire du pronom neutre *egli*. Nous appelons toutefois l'attention du lecteur sur un exemple très-ancien de l'emploi de ce pronom; il se trouve dans les sermons gallo-italiens publiés par W. Fœrster (Rom. Stud. IV, 33). D'après M. Fœrster, le manuscrit appartient encore au 12e s. (p. 38). Voici ce passage: quar *el est escrit* que li angel te receuran en lur mans. . . Il est vrai que le dialecte piémontais, dans lequel ces sermons sont écrits, est fortement mélangé de formes françaises: *el est escrit* est peut-être simplement du français. Nous ferons remarquer encore que dans Dante déjà *egli* se trouve souvent dans un sens neutre. Voici les exemples de cet emploi donnés par Blanc dans son Vocabolario Dantesco (Leipzig 1852) s. v. egli: *E'* par Inf. 10, 97, Si ch' *egli* abbaglia, Inf. 23, 64, s'*egli* è Inf. 23, 31. Pr. 2, 85, *egli* appare, Pg. 28, 37, *Egli* erra Pr. 2, 52, *egli* encontra Pr. 13, 118, *egli* avvien Pr. 91.

Nous nous bornerons ici à montrer que l'italien emploie *egli* (ou sous une forme abrégée *e'*) à peu près comme le français emploie le neutre *il*. Nous empruntons nos exemples au Filocolo de Boccace. (Vol. 7 et 8 des Opere Volgari di G. Boccaccio, Firenze, 1829.)

Dans plus de la moitié des exemples, on trouve le pronom *egli* joint au verbe être, *egli è*.

Voici d'abord des exemples d'*egli è* suivi d'un substantif:

8, p. 167 *Egli è usanza* qua entro, che
8, 174 *E' non è cosa* alcuna nel mondo, che
8, 175 *Egli* non è nel mondo brevemente *uomo,* cui
8, 211 *Egli è* così grande *spazio*
8, 212 *Egli è* con loro *un uomo* di smisurata grandezza
7, 95 *Egli è* qui . . . *la nobile Biancofiore*

(on ne trouve guère en français *il est* suivi de l'article défini).

7, 108 ch' *egli è* mia *opinione,* che
7, 169 or non t'*è egli la* mia *avversità* palese.

Dans une partie de ces locutions, le français mettrait plutôt *c'est* ou *il y a;* toutefois on trouve aussi en italien, quoique rarement, la locution *egli ha,* p. ex.

7, 169 Or non ce n'*ha egli* alcuno il quale . . .

Voici maintenant des exemples d'*egli* accompagné d'un verbe auxiliaire et suivi de l'infinitif *essere:*

8, 173 Come *può egli essere* che io qui sia
8, 346 come *può egli essere* che Cloelia

Egli è peut être suivi d'un adjectif comme en français:

7, 323 s'*egli è lecito* che io lo sappia
8, 61 *egli è* ben *vero* che
8, 72 *egli è manifesto* che

Cet adjectif est parfois suivi de la préposition *di* ou *a:*

7, 131 perchè non ti *fu egli lecito d'*udire
7, 146 perchè non m'*è egli lecito . . di* poterti
8, 178 *è egli possibile a* credere che tu sii

ou bien il est suivi de l'infinitif sans préposition, ou de l'infinitif précédé de l'article défini (ce qui n'est pas français):

8, 292 Or non ti *saria egli caro vedere* gli . . .
7, 337 come non t'*è egli possibile . . . richiamare*
8, 145 ora *è egli lecito l'amare* altrui
7, 102 Come ti *sarà egli possibile il partirti*
7, 182 *E'* ti *soleva essere impossibile il dormire*
7, 224 *Egli fu* a Cadmo cagione . . . *l'andare*
7, 233 che *egli* non vi *sia grave il lasciarmi* stare

Outre *egli è,* on trouve *e' mi pare, egli avviene, e' mi ricorda, e' non mi sovviene,* verbes impersonnels qui ont tous leurs analogues en français.

Comme en français, *egli* se met avec le sujet au pluriel; dans ce cas le verbe est aussi au pluriel:

8, 129 *E' sono* omai *sei mesi passati* che
8, 132 senza fallo *e' non sono passati sei mesi,*
8, 138 *E' vi sono cento camere* bellissime.

Egli se met, toujours comme en français, avec les verbes réfléchis; cet emploi semble s'être développé plus tôt en italien que dans la langue d'oïl (Boccace mourut en 1375), puisque dans le Filocolo seul on en trouve déjà une demi-douzaine d'exemples:

7, 241 *Egli si suol* dire, che
8, 154 signor mio, *e' mi si fa* tardi
8, 157 e se non ch' *egli* mi *si disdice* l'esser vilano
8, 146 *e'* non *s'uccidono* coloro che amistà cercano
7, 94 *e'* non *si disdice* . . . l'andare.

En résumé, les ressemblances entre *il* pronom neutre en français et *egli* pronom neutre en italien, sont assez frappantes pour qu'il soit permis de dire que *il* et *egli* sont le même pronom et qu'ils ont dû se développer de la même manière.

18. *Ello (lo)*, Pronom neutre espagnol.

Aux pronoms neutres français et italien *il* et *egli* répond en espagnol *ello* ou *lo*, qui reproduit fidèlement le latin *illud*. Si l'opinion généralement admise, d'après laquelle le neutre français *il* dérive de *illud*, était juste, on devrait s'attendre à trouver l'espagnol *ello* ou *lo* employé dans les locutions impersonnelles, comme *il* l'est en français, et on devrait s'attendre à le trouver d'autant plus souvent que l'espagnol *ello* est employé plus fréquemment et plus librement que *il:* en effet, *ello* s'emploie comme accusatif, et se joint aux prépositions et au pronom relatif, ce qui n'est jamais le cas pour *il* et *egli*. Or, nous n'avons pas réussi à découvrir en espagnol un seul exemple de *lo* employé comme l'est *il* en français et *egli* en italien. Nous avons parcouru à cet effet le Romancero del Cid, les Novelas Ejemplares de Cervantes et une partie de Don Quijote. Sans doute une étude plus complète, que nous ne pouvons entreprendre ici, serait nécessaire pour arriver à des résultats définitifs. A notre connaissance, le pronom *lo* en espagnol répond toujours au latin *illud* et a toute la force d'un pronom, mais il ne paraît pas dans les locutions impersonnelles, il ne précède pas le sujet, bref, il ne ressemble en rien à *il* français et à *egli* italien.

Voici quelques exemples de l'emploi de *lo* au nominatif tirés des Novelas Ejemplares de Cervántes, Madrid, Julio 1873.

p. 102 y siendo esto ansí, como *lo* es,
102 y si le parece que es mucho *lo* que se le pide,
102 considere que es mucho más *lo* que se aventura:
122 mas sea *lo* que fuere
129 *lo* que se podrá hacer, es que . . .
137 *lo* que más me fatiga es que mis padres
152 porque D. Enrique no *lo* es.

Pour le Portugais, nous nous bornerons à reproduire un passage intéressant, tiré de la Grammaire portugaise de Reinhardtstœttner, Strasbourg 1878 p. 198: „ein neutrales pronomen *es* hat die neuere portugiesische sprache nicht; populär hört man, wie im italienischen *egli,* so hier *elle; elle* chove (pluit), *elle* è bom (bonum est)."

Ici encore, une étude spéciale serait utile.

19. *Lo*, Pronom neutre provençal.

Le provençal possède un pronom neutre *lo* qui dérive évidemment du latin *illud*. M. Chabaneau en a traité à deux reprises dans la Romania (IV p. 341—3 et VII 329). Nous commencerons par résumer les principaux résultats de ses recherches:

1) le pronom *lo* était d'un emploi assez rare; il semble n'avoir été connu que dans la Provence proprement dite.

2) il servait surtout comme sujet, „ce n'est qu'à une époque assez récente qu'on le voit, probablement sous l'influence française, employé de préférence comme régime."

3) „ce n'est qu'à une époque assez tardive que l'on commence à voir paraître dans cet emploi (l'emploi de pronom neutre) le pronom masculin *el*, à l'imitation probablement du français *il*. Il se montre déjà assez fréquemment dans les poésies toulousaines qui composent le recueil des Joyas del gay saber et qui appartiennent aux 14e et 15e s."

Une question importante, à laquelle M. Chabaneau ne touche pas, est celle de savoir jusqu'à quel point le pronom *lo* ressemble dans son emploi au neutre français *il* et à l'italien *egli*. Ce point demanderait, lui aussi, un examen spécial. Voici ce que nous pouvons en dire:

Dans une série d'exemples, anciens pour la plupart, le pronom provençal *lo* répond au latin *illud*, à l'espagnol *ello*, et ne joue nullement le rôle de *il* ou d'*egli* dans les locutions impersonnelles. Voir le Fierabras p. p. I. Becker, Berlin 1829:

v. 3470 e Naymes respondit: *lo* lhi sia autreyat
v. 4254 aychi sera *lo* fait cum avetz devizat,

le roman de Jaufre (Chrest. de Bartsch, p. 253, 3e éd.)

v. 31 que quant la veg, *lo*m dobla mai
mon mal, mon trebal, ma dolor

(cet exemple surtout est frappant, on ne saurait mettre là *il* en français). Voir encore Leys d'amors II, 350 et 352

lo es amat, *lo* era amat,

et dans une pièce du troubadour Arnaut Plages (dans le Parnasse occitanien p. 358, citée Rom. VII, 330) ces deux vers

Avenir? Dieus o volgues!
Non pot *lo!*

Dans une série d'autres passages, mais qui pour la plupart appartiennent à une époque postérieure, aux 15e et 16e siècles, on voit *lo* employé comme le français *il:*

Bartsch, Chrest. p. 399, 31 Car *lo es avis* que
400, 3 *lo es avis* que

(dans une traduction du 15e s. de l'arbre de bataille d'Honoré Bonnet).

Chrestom. 306, 30: et una nuech en sompni *lo* li aparec *li benaurada maire* (dans un texte du 13e s.): exemple du pronom *lo* précédant le sujet, comme en français.

Dans des textes du 15e et du 16e s., on trouve quelques exemples

de *lo y a* = il y a, cfr. le Roman de Tersin, Rom. I, 68[a] (à la fin) *lo n'y a* qu'an vougut dire que . . ., et le Ludus sancti Jacobi[1]) (éd. C. Arnaud, Marseille, 1858) v. 410: car *lo hia* ben grant viage[2]).

L'influence du français n'est-elle pas sensible dans cette deuxième série d'exemples? Une étude approfondie du pronom *lo* en provençal pourra seule nous l'apprendre. Cette influence, il faudra l'admettre en tout cas, avec M. Chabaneau, pour expliquer pourquoi aux 14[e] et 15[e] s. le pronom masculin *el* vient supplanter le neutre *lo*.

Il nous semble probable que, *à l'origine,* le pronom provençal *lo* avait un emploi analogue à celui de l'espagnol *lo,* qu'il répondait exactement au latin *illud,* et qu'à la différence du français *il* et de l'italien *egli,* il ne s'employait point dans les locutions impersonnelles.

Conclusion. Nous avons constaté que le pronom neutre *il* ne paraît pas dans les documents les plus anciens de la langue d'oïl; à partir de la fin du 11[e] ou du commencement du 12[e] s., on le rencontre, l'usage s'en répand de plus en plus; vers la fin du 12[e] s. (p. ex. dans le Chevalier au lyon), on en rencontre déjà de nombreux exemples. Toutefois ce n'est qu'au 15[e] s. qu'il acquiert toute son extension. Que faut-il conclure de ces faits? Le neutre *il* a-t-il existé de tout temps en langue d'oïl? N'est-ce que par un effet du hasard qu'on n'en trouve pas d'exemple dans les plus anciens textes? A première vue, rien ne semble plus naturel que cette dernière supposition: et pourtant une série de raisons et d'indices, que nous allons développer, nous porte à croire que l'ancienne langue ne connaissait pas le neutre *il* dans les premiers siècles de son existence.

Et d'abord, le pronom neutre *il* ne remplissait et ne remplit pas dans la langue toutes les fonctions d'un pronom et ne peut nullement être comparé sous ce rapport avec le neutre *ce:* il n'est pas employé comme le latin *illud;* c'est là un point qui n'a pas été suffisamment mis en lumière. Pour dire: cet objet-là me plaît, on n'a jamais pu se servir de la locution: *il me plaît,* tandis qu'on peut dire fort bien:

---

[1]) Le manuscrit de ce mystère a été écrit à la fin du 15[e] ou au commencement du 16[e] siècle.

[2]) On trouve encore dans le Ludus plusieurs cas de *lo* employé comme *il* en français:

v. 359 Quar *lo es temps de* partir
v. 693 Jeu lay vauc *lo es ben chaut.*

Ce mystère n'est-il pas traduit du français?

ce(ci) me plaît. De plus, *il* est toujours appuyé, c. à. d. immédiatement suivi d'un verbe; on ne saurait dire: *ni ceci n'est vrai ni il.* *Il* ne s'emploie, de fait, que dans des locutions impersonnelles ou dans des locutions toutes faites (formelhafte ausdrücke, comme on dit en allemand), qui primitivement ont pu et dû se passer de pronom, le latin n'en mettant pas dans ces cas.

Il n'étant pas pronom au même titre que *ce,* et ne se trouvant que dans des locutions où le latin n'emploie pas de pronom, on est amené forcément à admettre une époque où la langue d'oïl ne connaissait point un pareil pronom: et, nous l'avons vu, cette supposition est confirmée par les plus anciens documents qui ne contiennent point de neutre *il.*

Mais, dira-t-on, si ce pronom n'a pas existé dans l'ancienne langue, comment expliquez-vous sa présence à la fin du 11e s. ou au commencement du 12e? On ne saurait admettre que le neutre *illud* n'ait passé qu'à cette époque du latin en français. Dès lors il n'y a plus qu'une explication possible: le pronom masculin *il* a dû passer du sens masculin au sens neutre; il a dû y passer, d'après le témoignage des documents qui nous restent, non pas à une époque voisine de la formation de la langue, mais plus tard, dans la seconde moitié du 11e s. peut-être.

Nous allons énumérer ici les preuves que nous croyons pouvoir donner à l'appui de notre assertion, en reprenant celles que nous avons déjà indiquées:

1) Les documents les plus anciens ne contiennent pas trace du neutre *il.*

2) Si *il* dérive de *illud,* on s'attendrait à le voir remplir complètement les fonctions de pronom, à le trouver à l'accusatif. Or il n'y a pas un seul exemple de *il* neutre au cas-régime.

3) Le pronom neutre italien *egli* ne peut venir de *illud* qui, en italien, n'aurait pu donner qu'*ello* ou *lo.* Diez[1]) dérive *egli* de *illic.* Il se peut que l'i final ne soit pas encore complètement expliqué. Mais, quelle que soit l'explication qu'on admette, il semble évident que le masculin *egli* et le neutre *egli* sont la reproduction d'un même mot qui ne peut être *illud.* Or nous avons vu plus haut (Appendice, 17) que l'italien *egli* est employé à peu près comme le français *il.* Nous avons donc là une preuve indirecte, mais très-forte, à notre avis, en faveur de la dérivation du neutre *il* du pronom masculin.

4) L'espagnol *ello* ou *lo* reproduit évidemment le latin *illud.* Si

[1]) Diez Grammaire II³, 83, 448; cfr. Cornu, Romania VII, 361.

on compare la nature et l'emploi de ce pronom avec *il* et *egli*, on ne saurait manquer d'être frappé de la profonde différence qui les sépare (cfr. Appendice, 18). Le point capital, c'est que l'espagnol *lo* ne s'emploie pas dans les locutions impersonnelles. Or, si le pronom neutre *il* dérive de *illud*, on devrait s'attendre à ce que l'espagnol *lo*, qui vient certainement de *illud*, et qui est d'un emploi très-libre et très-riche, fût employé également dans les locutions impersonnelles, d'une manière analogue au français *il* — ce qui n'est pas. Si *il* vient du latin *illud*, nous nous trouvons en présence de ce fait étrange que *lo*, qui vient certainement d'*illud*, est employé tout autrement que *il*.

En provençal, nous avons également un pronom *lo* dérivé de *illud* (cfr. Appendice, 19). Mais ce pronom était restreint au domaine de la Provence proprement dite et d'un emploi rare: ce qui prouve que, dans une assez grande partie de la Gaule au moins, le latin *illud* n'a pas survécu. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il n'eût pas passé du tout en langue d'oïl. Quant à l'emploi de *lo* en provençal, nous croyons que primitivement il ressemblait à l'espagnol *lo*, et que ce n'est que plus tard, sous l'influence du français, qu'il s'est rapproché du neutre *il*. Ce qui est important pour nous, c'est qu'aux 15e et 16e s., le pronom provençal masculin *el* passe au neutre: c'est précisément ce que nous admettons pour la langue d'oïl à la fin du 11e s. *El* a passé au neutre, sous l'influence du français, je le veux. Mais un pareil passage est donc possible, il a eu lieu, nous en avons un exemple.

Maintenant, comment ce passage a-t-il eu lieu en langue d'oïl? Peut-on le démontrer ou le montrer à l'aide d'exemples probants? Nous avouons franchement que les cas d'*il* neutre dans le Roland p. ex. ne peuvent servir à faire cette preuve: *il y a, il est écrit, il est droiz* etc. supposent le pronom déjà formé. Toutefois il existe dans la langue une locution au moyen de laquelle on peut montrer d'une manière frappante le passage de *il* masculin à *il* neutre et qui, pour ce motif, est d'une grande importance pour notre étude: c'est la locution *il est qui*, qui signifie *il y a quelqu'un qui*. En voici quelques exemples:

(Cheval. au lyon, éd. Holland, v. 4361)

qu'*il n'est* mes, *qui* por nos parost.

(Roman de Rou, éd. Andresen, Heilbronn 1877, v. 3196)

Ja entrerunt laenz, s'*il n'est ki* les desdie.

(La mort de Garin le Loherain, poème du 12e s., éd. Edelestand du Méril, 1862)

v. 1457 Dit la reine: „Por Deu! et qui l'ocist?“

Et dit Rigaus: „Dame, *il fu* assez *qui*.“

3596 „Fils“, dit li peres, „qui vos a si bailli?“
Dit Fromondins: „merveilles puis oïr;
Ce sait l'an bien que *il fu* assez *qui;*[1])

La locution *est ki* sans *il* est très-fréquente et sans doute très-ancienne: (cfr. Psautier de Cambridge, Ps. 52, 1, nen *est ki* facet bien. 70, 11, Kar nen *est ki* l'delivret, 78, 3 e ne *esteit ki* 's ensevelist. Rol. 2608 Mult est grant doels que nen *est qui* l'ociet).

Il est qui répond exactement au latin *ille est qui: il* est donc bien ici pronom masculin; il serait même impossible de rendre *il est qui* par *illud est qui:* ce serait un non-sens barbare. Bientôt on ne sentit plus dans *il est* le pronom masculin dans sa force primitive, *il est* devint une locution toute faite, synonyme du latin *est;* on oublia que la proposition avait déjà un sujet et on introduisit un substantif entre *il est* et le relatif *qui,* comme dans le vers suivant, tiré du Couronnement Looys (Roman. VI, 259, dans un article de P. Rajna sur un manuscrit contenant le cycle de Guillaume),

v. 23 Et s'*il est hon qui* li face nul tort

A ce substantif, on a joint le pronom indéfini *un*, p. ex. dans le vers 593 du Bestiaire cité au chapitre 7: *Il est une bestete,* ki ad a nun mustelete. On remarquera que dans ce vers du Bestiaire et dans le v. 503, *il est une bestete* et *il nen est creature* sont suivis d'une proposition relative commençant par *ki.* Enfin on a supprimé la proposition relative; dans les vers tirés de la mort de Garin (voir plus haut), il n'en reste déjà plus que le pronom relatif.

Plusieurs conséquences peuvent se déduire de l'interprétation que nous venons de donner de la locution *il est qui:*

1) Elle nous explique l'origine de l'expression *il est* synonyme de *il y a:* nous avons vu comment l'expression *il est un homme* a pris naissance. Il serait donc inexact de dire que *il est* a été formé d'après l'analogie de *il y a.*

2) notre interprétation de *il est qui* nous explique *l'affaiblissement* du pronom neutre *il* dans une foule de locutions, p. ex. dans *il en sera parlé, il vient un homme,* affaiblissement que la théorie qui dérive *il* de *illud* n'explique pas.

3) enfin dans la locution *il est qui* nous avons le prototype de toutes les locutions dans lesquelles *il* précède le sujet et fait double emploi avec lui. Dans le développement du neutre *il,* l'analogie a joué

---

[1]) cfr. encore Chev. de la Char. (éd. Tarbé) p. 10: por qu'*i* cel *n'est qui* les resqueue.

sans doute un rôle des plus considérables. C'est d'après l'analogie de *il est un homme* qu'on a dit *il vient un homme, il reste un enfant* etc. Peut-être l'emploi du participe de ces verbes avec l'auxiliaire être a-t-il servi d'intermédiaire; peut-être a-t-on dit *il est resté un enfant* avant de dire *il reste un enfant* (voir au chapitre 8 les exemples tirés du Brut de Munich).

Ce qui contribue encore à nous faire croire que *il est* précisément a servi de point de départ à une foule d'autres expressions semblables, c'est qu'en italien, comme nous l'avons vu plus haut (cfr. Appendice, 17), la moitié au moins des locutions dans lesquelles paraît le neutre *egli* est formée à l'aide du verbe *essere*. Nous avons le droit d'en conclure, à plus forte raison, qu'en italien le pronom neutre *egli* s'est développé d'abord, d'une manière analogue au français, dans la locution *egli è*.

Si par notre interprétation de *il est qui*, l'emploi de *il* neutre se trouve expliqué dans une foule de cas, elle ne suffit pas, cela est évident, pour expliquer tous les cas. Il est fort possible que le masculin *il* ait passé au neutre dans d'autres locutions encore: nous en indiquerons encore deux, mais très-rapidement:

1) le pronom masculin *il*, se rapportant à un infinitif, n'a-t-il pu passer facilement au neutre, l'idée exprimée par l'infinitif étant beaucoup plus voisine du neutre que du masculin? Voir les vers 1742 et 43 du Roland

Ja *li corners* ne nus avreit mestier,
Mais nepurquant si *est il* asez *mielz*.

2) On rencontre très-souvent des vers tels que les trois suivants, tirés, le premier de l'Alexis (11 a), les deux suivants de Amis et Amiles (éd. C. Hofmann v. 1876. 724.)

Quant li jorz passet et *il* fu anoitiet
Desci au jor que *il* fu esclarci,
Jusqu'au matin que *il* fu esclairié.

Ne pourrait-on admettre que dans ces locutions très-fréquentes, nous le répétons, *il* ait été primitivement pronom masculin, se rapportant à *jorz*, à *matin?* Peu à peu on s'habitua à abréger, à dire *il anuite, il ajorne; il*, séparé de son sujet, prit un sens vague, indéfini, il devint pronom neutre avec ce sens *affaibli* que nous avons déjà constaté pour *il est qui*.

On pourrait faire à notre hypothèse sur l'origine de *il* neutre une objection que nous allons examiner: on admet généralement que le mot *oïl* = *oui* soit composé de *hoc illud* (sc. est), *c'est cela*. Or le mot *oïl* est évidemment de formation très-ancienne; si donc l'étymologie vulgaire

en est juste, le neutre *il* a existé dès les origines et notre hypothèse est renversée. Seulement il est très-probable que l'étymologie *hoc illud* n'est pas bonne et qu'il faut expliquer *oïl* par *hoc ille.*

En provençal, comme le dit M. Chabaneau (Roman. VII, 330), „les pronoms masculins et féminins des trois personnes et des deux nombres sont souvent employés dans les réponses soit affirmatives soit négatives (*ieu oc, ieu non* ou inversement *oc ieu* etc.)." Un usage semblable a existé en vieux français, et c'est de là qu'est parti M. Tobler, qui le premier[1]), a expliqué *oïl* par *hoc ille.* Voici ce que dit M. Tobler:[2])

Oïl, das ursprünglich keineswegs *c'est cela* bedeutet, wie allgemein angenommen wird, sondern ja er[3]), ja es, ja sie (männliche mehrzahl), wird zum blossen ja, d. h. es vertritt auch solche bejahende antwortsätze (wie nenil nein er, nein es . . verneinende), welche ich, du, wir, ihr, sie (weiblich) zum subject haben würden, und *o je* ist schon in alter zeit vielfach dadurch verdrängt; *o tu, o nos, o elle, o vos* sind kaum aufzufinden; auf ein *o nos* im Cour. Ren. 2562 macht mich Fœrster aufmerksam, ein *o vos* hat er in d. Z. f. œster. gymn. 1875, 7. heft s. 546 hergestellt.[4])

La particule affirmative *oie* dont parle Diez Gr. II[3] 479 doit donc être décomposée en *o je.* G. Paris qui d'abord (Rom. VI, p. 156) avait fait suivre l'exposé de la conjecture de M. Tobler d'un *se non è vero, è ben trovato,* trouve maintenant (Rom. VII, 465) l'ingénieuse explication de M. T. de plus en plus vraisemblable et propose de décomposer *naie* ou plutôt *naje* en *non* et *je,* d'après l'analogie de *oje.*[5])

Nous acceptons l'explication de M. Tobler, sauf une réserve toutefois: nous admettons que dans *oïl, il* ait été pronom masculin, singulier ou pluriel, mais non pas que cet *il* ait pu être également pronom neutre, du moins à l'époque la plus ancienne: c'est un fait qui ressort de tout notre travail. Plus tard, de même que *oïl* s'est dit pour *o je, o tu* etc., il s'est dit aussi pour *o ce.* Si l'on veut, on peut trouver ici un

---

[1]) M. Tobler fait remarquer (Zeitschr. f. rom. Philolog. 1878, II, 406) que l'explication d'*oïl* par *hoc ille* avait déjà été donnée à son insu par J. Grimm (Gramm. 768).

[2]) Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, N. F. III, Berlin 1877, p. 423.

[3]) *o* a signifié *oui* en v. fr. Cela ressort de l'expression si fréquente *ne o ne nun* (cfr. Gorm. et Is. 266).

[4]) Ajoutons que *je non* est assez fréquent: cfr. Chev. au lyon 4913 *Je non,* fet-il, se dex me voie!

[5]) Il ajoute: „il est vrai que l'*a* est surprenant, d'autant qu'on ne trouve ni *noje* ni *neje* qu'on attendrait, mais je suppose que *naje* est pour *nen je,* où ẽ s'est d'abord changé en ã, puis a perdu la nasalisation."

nouvel exemple du passage de *il* masculin au neutre. Il faut donc modifier de la manière suivante le passage de M. Tobler cité plus haut „*oïl* qui primitivement signifie *oui il* (pron. masc. sing. et pluriel), se met plus tard dans des propositions affirmatives dont le sujet est proprement *je, tu, nos, vos, ço.*“ Du reste, les monuments littéraires les plus anciens ne contiennent pas d'exemple ni d'*oïl* ni de *nenil*. Gormond n'a que *o,* mais une fois seulement, le Roland a deux fois *oïl* vv. 644, 3180

642—4 Li reis apelet Malduit sun tresorier:
„l'aveirs Carlun est il apareilliez?“
E cil respunt: *Oïl,* sire, assez bien.
3178—80 Dist à sun pere: „Sire, car cevalchun!
Mult me merveill se ja verrum Carlun.“
Dist Baliganz: „*Oïl,* car mult est pruz.“

Dans le premier cas, *oïl* s'explique tout naturellement par *hoc ille,* dans le second, il peut s'expliquer de la même manière, si après *oïl* on supplée *viendra.* Il est probable qu'on ne distinguait plus dès lors dans *oïl* les deux éléments.

Un mot encore, pour terminer, sur les rapports du neutre *il* et du neutre *ce.* Dans une série d'expressions, telles que *ce plaît, ce est droit, ce pèse, ce arrive,* l'ancienne langue mettait à volonté *ce* ou *il,* ou plutôt *il* pouvait s'y substituer à *ce.* Mais dans les locutions impersonnelles proprement dites, et dans les propositions où *il* neutre précède le sujet, jamais *il* n'a pu être remplacé par *ce,* jamais on n'a dit *ce* y a, *ce* fait chaud, *ce* pleut, *ce* arrive un homme, pour *il* y a etc., ce qui montre bien que la langue avait un vif sentiment de la différence originelle des deux pronoms. Il y a une exception toutefois: dans une locution — une seule, que nous sachions — *ce* a été employé comme *il* impersonnel, et en même temps comme *il* précédant le sujet. C'est la phrase *ce vient* si fréquente dans les anciens textes. En voici des exemples: Froissart I, p. 54 Quant *ce vint* apriès nonne sus le viespre, I, 23 quant *ce vint* au matin, I, 37 quant *ce vint* au Noël, Joinville p. 334 quant *ce vint* contre la Saint-Remy.

Dans les passages suivants, *ce* précède le sujet exactement comme le ferait *il:* Joinv. 272 quant *ce vint le soir* que je fus au baing, 252 quant *ce vint le dimanche* au vespre, Froiss. I, 66 quant *ce vint le jour* Saint Piere.

Pourquoi *ce vient* est-il la seule expression de ce genre? Comment faut-il l'expliquer? — Une double explication est possible: à une époque où le neutre *il* n'était pas encore reçu dans la langue, on a pu

sentir le besoin de donner un sujet au verbe impersonnel *vient* et on a choisi *ce;* plus tard, *ce vient* se serait maintenu à côté de *il vient:* ou bien on peut voir dans *ce vient* une tentative d'étendre l'emploi du pronom *ce* d'après l'analogie du pronom *il.* Quelle que soit l'explication qu'on admette, on n'en pourra rien conclure contre notre hypothèse touchant l'origine du neutre *il.*

Addenda.

Dans la revue des écrits en langue d'oïl antérieurs au milieu du 12e siècle, nous avons omis l'*Epître farcie pour le jour de Saint-Etienne* (douze strophes de cinq vers) publiée par M. G. Paris (Jahrbuch f. rom. Lit. IV, 33). G. Paris croit que l'Epître date du 12e s., et d'après le fac-simile de quelques lignes qu'il en a vu, il semble disposé à la reporter aux premières années de ce siècle. — Le neutre *il* n'y paraît pas, à moins qu'on ne veuille le voir dans le troisième vers de la troisième strophe, dont voici le commencement:

Encontre lui s'esdrecerent trestui,
Distrent ensenble mauveis mos (de) cetui:
Il a deable qui parole en lui,

Peut-être faut-il chercher dans des phrases telles que *il a deable en lui,* l'origine de la locution *il y a* encore inexpliquée. *Il a* (où *il* était pronom masculin) pouvant se remplacer par le verbe impersonnel *a,* sans que le sens fût altéré, on aurait pris l'habitude de confondre les deux locutions, de joindre *il* au verbe impersonnel. L'adverbe *i* de la locution *il y a* répondrait à l'adverbe *en* de la phrase *il a deable en lui. Il y a* semble trop ancien, pour qu'on puisse le regarder comme formé par analogie.

Leipzig, Druck von Pöschel & Trepte.